

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Vol. III.—No. 23.

MONTREAL, JEUDI, 6 JUIN, 1872.

ABONNEMENT, \$3 00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

PIERRE LOUIS PANET.

Il y a déjà quelque temps, Montréal a perdu l'un de ses citoyens les plus estimables. Le silence qui s'est fait autour de sa tombe, s'explique par l'isolement dans lequel il a vécu. Ses talents remarquables, ses connaissances variées et ses qualités aimables le destinaient à jouer un rôle remarquable dans notre société, si une maladie cruelle et des infirmités précoces ne l'avaient pas cloué sur un lit de douleur pendant plus d'un quart de siècle. Les amis qui ont eu occasion de le visiter pendant cette période de souffrance, ont pu seuls jouir des charmes de sa société.

Plusieurs ont dû deviner que l'homme dont nous voulons parler en ce moment est Pierre Louis Panet.

Nous avons cru qu'un hommage sincère, quoique tardif rendu à sa mémoire par un ami véritable, ne pouvait manquer d'intéresser tous ceux qui l'ont connu.

M. Panet était fils de l'un des juges de l'ancienne Cour du Banc du Roi du district de Montréal, feu l'hon. Pierre Panet, et décédé dans cette dernière ville avec la réputation d'un juge éclairé et d'un homme d'esprit. Ainsi, M. Panet appartenait à une famille dans laquelle le talent et l'esprit semblaient être héréditaires; plusieurs de ses membres ont joué un rôle remarquable dans la politique, le barreau ou la judicature. Après des études excellentes au collège de Montréal, pendant lesquelles il avait occupé souvent dans sa classe une place distinguée, il étudia le droit, se destinant à la carrière du barreau, la seule qui offrait aux hommes instruits la perspective d'un avenir digne de leurs talents. Admis à la profession d'avocat, il ne l'exerça que quelques années. Ses aptitudes pour les affaires ne l'empêchaient pas de fournir dans les circuits son contingent de gaieté et de bons mots. Ceux qui l'ont connu alors peuvent en rendre témoignage.

Il abandonna la carrière du barreau pour accepter l'emploi de Grand-Voyer dans le district des Trois-Rivières, où, après un séjour de quelques années, il vint exercer la même charge dans le district de Montréal. C'est pendant son séjour aux Trois-Rivières qu'il épousa mademoiselle Bouthillier qui appartenait à l'une des familles les plus respectables de Montréal et qu'il a eu le malheur de perdre après quelques années de mariage.

Lorsqu'on abolit dans le district de Montréal la charge de Grand-Voyer et que l'on y substitua le régime municipal, M. Panet, lors de sa retraite, obtint une pension assez élevée, elle n'était qu'une juste récompense des services qu'il avait rendus. Ses talents, ses connaissances légales, son intégrité et son amour du travail le rendaient capable de remplir les fonctions les plus importantes.

La charge de Grand-Voyer dans un district aussi étendu que celui de Montréal, demandait un homme de talent et de jugement. Le tracé des routes publiques ne peut se faire sans soulever souvent des luttes très vives entre l'intérêt général et l'intérêt individuel. Les charges que de nouvelles communications imposent aux parties intéressées sont toujours une cause d'acrimonie et de mécontentement.

Le Grand-Voyer présidait les assemblées où tous les intérêts opposés se discutaient, et il lui fallait beaucoup de modération, une grande rectitude de jugement, un grand esprit d'équité et une sagacité rare pour faire triompher la cause du droit et de la justice.

C'est dans le cours de voyages nombreux entrepris souvent dans des mauvaises saisons où les chemins étaient impraticables, qu'il contracta la maladie dont il a souffert si longtemps et qui devait briser son existence. Ceux qui aujourd'hui parcourent les parties du pays que des voies ferrées tra-

versent, ne peuvent se faire une idée des difficultés et même des dangers qu'offraient des communications à cette époque.

Dans sa retraite M. Panet était destiné à mener une vie de souffrance qui a fait ressortir encore davantage les qualités d'esprit et de cœur qui le distinguaient.

Un voyage qu'il avait fait aux Etats-Unis pour y chercher un climat plus doux, ne procura guère de soulagement aux douleurs aiguës causées par un rhumatisme devenu incurable. La souffrance était pour lui un état normal, souvent elle dégénérait en tortures intolérables, et il faut en avoir été témoin pour s'en faire une idée exacte. Ceux qui l'ont visité pendant cette carrière de souffrance, ont pu se convaincre que ses facultés intellectuelles conservaient néanmoins toute leur énergie.

Ils admiraient son intelligence des affaires et l'attention avec laquelle il suivait les événements européens comme ceux du pays.

On pouvait aussi être surpris de l'enjouement qu'il répandait sur une conversation toujours intéressante par la variété des connaissances qu'il y déployait. De nombreuses lectures avaient orné son esprit avide de savoir.

La piété de M. Panet était aussi éclairée que solide, et aucune des questions religieuses les plus élevées et qui se rattachent aux destinées futures de l'homme lui était étrangère. L'esprit religieux dont il était pénétré lui inspirait le plus grand respect pour le culte divin et les rites de l'église.

Que d'infortunes sa générosité a soulagées. Sa charité chrétienne lui faisait verser des aumônes abondantes dans le sein des pauvres.

Ce n'est pas seulement une intégrité rare que M. Panet apportait dans les affaires qu'il avait à traiter, c'était une délicatesse qui fait contraste avec cet esprit d'égoïsme et de cupidité que l'on rencontre si souvent aujourd'hui.

Il était très sensible à l'attachement des quelques amis qui, de temps à autre, allaient le voir avec le désir de faire diversion à ses souffrances. Ajoutons qu'ils étaient cependant bien récompensés de cette marque d'amitié par l'intérêt qu'offraient les entretiens provoqués par leur visite.

Malgré les souffrances habituelles qui minaient sa constitution, M. Panet avait atteint l'âge avancé de soixante-dix ans, et rien ne faisait pressager la fin subite qui l'a ravi à sa famille dont il possédait toute l'affection; du reste il la méritait bien par son empressement à lui être utile en toute occasion et à l'aider de ses conseils toujours dictés par la sagesse et la prudence.

M. Panet a trouvé dans les secours de la religion, la force et les grâces dont l'homme a besoin pour franchir la limite si redoutable qui sépare ce monde passager de celui où ses destinées seront fixées pour toujours.

Ces secours lui furent donnés par feu M. l'abbé Pélissier dont nous regrettons la perte récente. Prêtre vertueux autant qu'éclairé et aimable, il avait su apprécier les belles qualités de M. Panet, qui résidait dans la paroisse qu'il desservait pendant quelque temps.

M. Panet n'a laissé qu'une fille, issue de son mariage avec mademoiselle Bouthillier, madame veuve Arthur Lamothe, qui conserve, pour la mémoire de son père, un religieux souvenir.

La maladie qui, longtemps l'a elle-même contraint de vivre dans l'isolement, et les souffrances auxquelles elle a été longtemps en proie, ajoutaient encore à celles d'un père dont toutes les affections se concentraient sur cet enfant unique, bien digne de cet attachement par ses aimables qualités et son dévouement filial.

Quelqu'imparfaite que soit cette esquisse biographique, nous

espérons qu'elle inspirera à ceux qui la liront pour la mémoire de celui qui en est l'objet, les sentiments d'estime et de respect dont elle mérite d'être entourée.

UN AMI DU DÉFUNT.

LE LIBÉRALISME.

(Suite.)

La troisième leçon roule sur la tolérance religieuse et civile.

Résumant ce qu'il a dit dans les leçons précédentes, le savant abbé dit que, étant admis que l'homme n'est pas libre de pratiquer l'erreur ou la vérité, et que la raison comme la foi nous enseigne qu'il faut pratiquer la vraie religion, il examine la proposition qui dit qu'à notre époque il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat à l'exclusion de tous les autres cultes.

C'est ce qu'on appelle le tolérantisme qui a sa source dans un abus de liberté.

Mais pour pouvoir juger l'erreur renfermée dans le tolérantisme, il faut faire une distinction indispensable.

« Il y a deux espèces de tolérance : l'une civile, l'autre religieuse; l'une politique, l'autre théologique. Un souverain, un gouvernement quelconque, accorde à ses sujets la permission de professer publiquement la religion qu'ils veulent : voilà la tolérance civile ou politique. Dire qu'on peut se sauver dans toutes les religions : voilà la tolérance religieuse ou théologique. »

En vertu des principes posés plus haut, cette dernière tolérance est une hérésie et une absurdité. Un gouvernement ne peut donner ce qu'il n'a pas, savoir : le droit de faire le mal, d'enseigner, de croire ou de professer l'erreur. Quant à la tolérance politique, par laquelle un gouvernement consent à ne pas molester ou punir ceux de ses sujets qui professent des religions particulières, M. l'abbé Paquet établit qu'elle est souvent une mesure de prudence et même un devoir. Il cite à l'appui de cette proposition les opinions de Taparelli, du père Péronne, de Mgr Audisio, de St. Thomas.

S'il est des temps, ajoute Frayssinous, où il peut être sage de dire : une loi, une foi, n'est-il pas aussi des circonstances où il est sage de dire comme Fénelon au fils de Jacques II : « Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion. »

Toute la doctrine est là. Lorsqu'un gouvernement se trouve à la tête d'une nation presque toute catholique, il doit alors maintenir l'unité religieuse et s'abstenir de proclamer la liberté des cultes. S'agit-il d'un pays où les différents cultes sont professés par des portions considérables de la société; dans ce cas, la sagesse et la prudence peuvent conseiller au gouvernement une toute autre conduite.

M. l'abbé Paquet emploie sa quatrième leçon à établir les propositions qui précèdent. Ses arguments sur cette question sont d'une grande force, et la manière dont ils sont présentés, remarquable.

Mais c'est dans sa cinquième et dernière leçon, surtout, qu'il a déployé le plus de vigueur.

« Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. »

Il faut savoir exactement ce que le Pape a condamné en condamnant la proposition précédente. Certains ultramontains et les ennemis de l'Eglise ont, les uns et les autres, avec des intentions différentes, donné une interprétation erronée à cette condamnation. Ils ont manqué de faire une distinction néces-

saire. Si on les en croyait, il faudrait penser que le Souverain Pontife a voulu condamner tout progrès, toute civilisation et toute liberté. Ce qu'il a condamné c'est la civilisation et le progrès au nom desquels on foule aux pieds les droits de l'Eglise et on sape les fondements de l'ordre social et politique.

L'Eglise a toujours été l'amie, la protectrice du véritable progrès, de la vraie civilisation; son histoire en fait foi; et loin de repousser les institutions libérales dans l'ordre politique, les souverains pontifes les ont acceptées et cherché à les introduire dans leurs états: exemple, Pie IX en 1848.

Et à ceux qui disent que l'Eglise est ennemie du progrès matériel, l'abbé Paquet répond ainsi:

« Ici, encore, messieurs, l'Eglise n'a pas besoin de se reconcilier; elle n'est point l'ennemi du progrès matériel bien entendu. Aux hommes qui placent la fin dernière de l'homme dans le progrès matériel, dans les richesses et les jouissances, elle dit: anathème; ce qui ne l'empêche pas toutefois d'applaudir aux heureuses découvertes, à tout ce qui tend à alléger les souffrances de l'humanité, et à lui rendre la vie moins amère. »

Il cite Saint Thomas qui a écrit des pages admirables pour enseigner aux princes comment la richesse et un certain luxe sont nécessaires à la gloire et au bonheur des nations, comment aussi ils doivent s'appliquer à procurer à leurs sujets le confort et la prospérité matérielle.

« L'Eglise, dit-il, applaudit aux moyens et aux procédés légitimes inventés pour le réaliser, et pour donner à l'homme une plus grande somme de jouissances honnêtes. »

« Ecoutez son langage, lorsqu'elle bénit le navire qui bientôt quittera le port pour aller, soit au levant, soit aux Iles lointaines, chercher les riches soies, les étoffes éclatantes, les fruits délicieux, les aromates et les parfums précieux: »

« Seigneur, exaucez nos supplications, et de votre main droite, d'où déborde la sainteté, bénissez ce navire et tous ceux qu'il portera, comme vous avez daigné bénir l'arche de Noé flottant sur les eaux du déluge; présentez-leur, Seigneur, votre main comme vous l'avez présentée au bienheureux Pierre marchant sur la mer; et envoyez du haut des cieux votre saint ange pour le délivrer et le préserver de tout danger, avec tout ce qu'il contiendra; faites que vos serviteurs, exempts de tout malheur, atteignent toujours par une tranquille navigation le port désiré, et qu'après avoir terminé heureusement toutes leurs transactions, ils reviennent avec beaucoup de joie à leur patrie. (1) »

« Cette prière et cette bénédiction valent à elles seules toute une démonstration. »

« Lorsque les deux mondes furent mis en communication par le télégraphe sous marin, l'Eglise manifesta une joie extraordinaire, et célébra par de saintes réjouissances cette grande conquête de l'esprit humain. Les cloches de ses temples s'ébranlèrent et remplirent les airs de leurs sons éclatants, tandis que le chant solennel de l'hymne des grandes actions de grâces remplissait les voûtes sacrées. »

« Mais enfin, vous devez admettre que l'Eglise est contre les chemins de fer, et que les catholiques les ont en horreur. Il ne faut pas confondre l'Eglise et les catholiques, avec quelques défenseurs nuisibles de la vérité qui ne sont ni l'Eglise ni les catholiques. Dans ses bénédictions jamais la religion n'a déployé plus de poésie et de splendeur que dans celles des voies ferrées, de leurs wagons et de leurs charriots de feu. »

« Devançons par la pensée le moment heureux où le chemin de fer du Nord devra relier notre vieille cité de Québec avec la riche métropole du Canada, et où le sifflet bryant des locomotives réveillera les échos endormis de notre ville. Vous verrez la foule impatiente et curieuse se presser au lieu du départ; puis, si toutefois on en témoigne le désir, notre pontife vénérable, accompagné de son clergé, ira, au son des fanfares retentissantes, bénir cette œuvre de progrès moderne, et demander à l'auteur de tous les dons d'écarter tous les malheurs, tous les accidents. Voici les paroles ravissantes que l'Eglise mettra sur ses lèvres: »

« Dieu tout-puissant et éternel, qui avez créé tous les éléments pour votre gloire et pour l'utilité des hommes, daignez, nous vous en supplions, bénir ce chemin de fer et ses accessoires et les conserver par votre bénigne Providence, afin que pendant que vos serviteurs s'avancent avec rapidité dans leur voyage, ils marchent dans votre loi, courent dans la voie de vos commandements et puissent parvenir heureusement à la patrie céleste. »

Le savant professeur dit qu'il n'a pas traité complètement la question du libéralisme, qu'il aurait fallu, peut-être, la considérer dans ses rapports avec l'enseignement, la presse, la célébration du mariage, etc., mais il croit que les principes qu'il a posés suffisent pour indiquer le chemin de la vérité aux hommes de bonne foi. Il ajoute qu'il reste toujours au bon catholique qui craint de tomber dans l'erreur, un moyen sûr et facile d'éviter les écueils du libéralisme, c'est de suivre les enseignements de l'Eglise, d'obéir aux chefs que Dieu lui a donnés, aux évêques. Sans doute ces évêques peuvent se tromper, mais alors les fidèles doivent en appeler à l'autorité suprême où ils seront sûrs de trouver la vérité.

« C'est ainsi, » dit-il, « qu'étroitement unie avec l'archevêque de Québec, son visiteur, et par là même avec le siège de Pierre, l'Université Laval accomplira courageusement sa tâche, travaillant selon la mesure de ses forces, à conduire la jeunesse canadienne dans les véritables voies du progrès et de la civilisation, sans être exposée à tomber dans le libéralisme. »

Comme le savant abbé l'a dit lui-même, ses leçons sur le libéralisme auraient pu être plus complètes, mais il n'a voulu poser que des principes, des jalons pour ceux qui cherchent la vérité. Il a plutôt dit ce que l'Eglise rejetait dans le libéralisme que ce qu'elle acceptait, il a été prudent, et il a eu soin de dire que le devoir d'un catholique, quand il est dans l'embarras, est de se soumettre à l'enseignement de l'Eglise. Il a su faire aussi une distinction utile entre le principe et l'application, entre l'ordre spirituel et l'ordre purement politique ou matériel, entre ce qui est de foi et ce qui est laissé à l'opinion

des hommes. Et quand il a dit que le souverain pontife lui-même a cherché à rendre l'administration des affaires publiques, dans ses états, plus libérale, à donner au peuple une plus grande part dans le gouvernement, il a fait voir que l'Eglise n'est pas antipathique à une certaine liberté bien comprise.

Nous espérons que, quelque jour, M. l'abbé, développant davantage les principes qu'il a posés, poussera plus loin l'examen du libéralisme en rapport avec la presse, la législation et la politique, surtout sous un gouvernement comme le nôtre.

L. O. DAVID.

EN ROUTE POUR LE PACIFIQUE.

Dans dix ans, nous aurons l'Intercolonial, le chemin de fer du Nord, le chemin de Montréal à St. Jérôme, le chemin du Pacifique, qui ne nous coûtera guère que la bagatelle de cent millions, et cinq ou six autres petits chemins, tous plus ferrés les uns que les autres.

Il est évident que si nous continuons de la sorte, nous irons loin, plus loin que la France, plus loin que l'Angleterre, plus loin même que la Prusse, qui est loin d'avoir pour s'ébattre, autant d'espace que nous.

Mais nous aurons peine à devancer les Etats-Unis en quoi que ce soit. Nous avons eu beau faire diligence, nous hâter, nous taxer, nous re-taxer, ces diables de yankees ont songé avant nous à se mettre en relation avec le Pacifique.

Aujourd'hui, ils ont un chemin qui les mène droit en Californie, et nos députés de la Colombie, s'ils n'avaient pas cette route pour se rendre à Ottawa, ne seraient jamais arrivés à temps pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône. Cet excellent M. Nathan, si pétillant de vivacité, d'entrain, de bonne et heureuse jeunesse, car il n'a que vingt-sept ans, n'aurait jamais pu nous rendre le service qu'il nous a rendu, de concert avec M. Carter, au commencement de la session, sans le chemin du Pacifique de MM. les Yankees.

Mais, l'on aurait tort de croire qu'il est toujours aisé de se rendre au Pacifique. Les Américains, qui nous ont précédés, ont eu naturellement à faire l'expérience des premières épreuves. Elles sont rudes, chers lecteurs. Il est vrai qu'on n'y est exposé qu'en hiver, mais lorsqu'on songe que dans notre cher et bienheureux pays l'hiver ne dure pas moins de quatre à cinq mois, on y trouve encore matière à d'assez amères réflexions.

Du reste, nous ferons connaissance avec toutes ces misères, quand nous aurons notre Intercolonial, et notre propre Pacifique; et ce sera bientôt.

Pour le moment, je tiens à vous faire connaître ce que les voyageurs ont eu à endurer, l'hiver dernier, sur le chemin du Pacifique. J'ai en mains quelques notes qui vont vous édifier à ce sujet.

D'abord, vous vous rappelez, chers lecteurs, que les ouragans ont été extrêmement violents, et assez fréquents, entre le Colorado et Wyoming, d'une part, et le Kansas et la Nebraska, de l'autre. Ici, je laisse parler mes notes:

Les vents ont soufflé, en certaines occasions, avec une impétuosité inouïe, et la neige est tombée sur un espace assez vaste pour que la circulation en ait été totalement interceptée pendant plusieurs jours. Des trains de chemins de fer ont été bloqués, et plus d'un pauvre émigrant qui cherchait à pied sa route vers l'Ouest, surpris par la tempête, a trouvé la mort dans les neiges. La plus violente de ces tempêtes a eu lieu le 21 décembre dernier, et ceux qui en ont éprouvé les effets ne les oublieront pas de sitôt, dit le journal américain. La neige, fouettée par le vent, s'était amoncelée à de grandes hauteurs, et formait contre le versant de certaines montagnes des murailles, qui avaient la solidité de la glace et qu'il aurait été très-difficile de percer. Des voyageurs partis de San Francisco par le chemin de fer n'ont atteint Chicago qu'au bout de vingt jours.

Dans une certaine partie de la route, près de Sherman entre autres, les trains ne parcouraient pas plus de quatre milles en vingt-quatre heures, et l'on a vu quatre d'entre eux, à destination des Etats de l'Est, arrêtés en même temps presque sur le même point. Ces trains contenaient plus de 800 voyageurs, dont quelques-uns étaient arrivés de la Chine et du Japon par le steamer-poëte du Pacifique. Représentez-vous la surprise des étrangers débarqués des pays du soleil et tombant tout à coup au milieu de pareilles tempêtes de neige; les trains de marchandises, on le devine, n'ont pas été plus heureux que ceux qui transportent les voyageurs. Plus de deux cents wagons abondamment chargés avaient été garés à la fois des voies transversales, en attendant une occasion pour passer outre; en même temps une quantité énorme de marchandises en transit, de quoi remplir près de quatre cents chariots, encombraient la gare d'Omaha.

Les Américains, qui ne sont pas habitués à de tels retards, soupirent après le moment où le voyage d'hiver sur le railway Pacifique s'effectuera avec autant de facilité et de rapidité qu'en toute autre saison de l'année. Ils ne se souviennent déjà plus du temps où l'on employait trois semaines, un mois ou même davantage pour aller des côtes de l'Océan Atlantique à celles de l'Océan Pacifique à travers tout le continent américain.

Aujourd'hui, grâce au chemin de fer du *Central Pacific*, la voie ferrée la plus vaste qui existe dans le monde, que nous ferons connaître prochainement dans un article plus détaillé, on va de New-York à San Francisco, et vice-versa, en moins de huit jours. La distance est de 3,250 milles anglais. Le voyage s'effectue par Chicago ou Saint-Louis, puis à travers le Kansas, Nebraska et Omaha, l'immense territoire des prairies, de là, par la région de l'Utah et l'Etat de Nevada, jusqu'à Sacramento et enfin jusqu'à San Francisco. Les wagons employés sur cette ligne, les fameux *sleeping-cars*, système Pullmann, sont aménagés de la façon la plus commode et la plus confortable; chauffés au moyen de tuyaux qui passent sous chaque voiture, ils sont munis de doubles fenêtres et la ventilation y est excellente. C'est ce que nous apprend une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg*, qui traite le même sujet.

Aussi, le journal allemand prétend-il que les gens emprisonnés dans les neiges sur la ligne du Pacifique, n'ont pas souffert autant qu'on pourrait le croire au premier abord.

Les voyageurs avec femmes et enfants, qui, par suite de l'ouragan et de la tempête, ont été forcés de passer trois jours dans les prairies, trouvaient dans les wagons des lits bien chauds; ils ne manquaient de rien, bons mets et bons vins, car toutes les précautions avaient été prises d'avance. Dans ces occasions, les trains sont remorqués par trois locomotives dont la première est armée d'un chasse-neige de onze pieds de haut sur autant de large, en chêne, avec plaque en fer; en

outre, un wagon accompagne toujours le convoi, avec un approvisionnement de pelles et d'autres outils non moins nécessaires. N'oublions pas d'ajouter que les conducteurs du train sont munis de petits télégraphes de poche, qu'ils peuvent mettre en communication avec les fils télégraphiques, ce qui leur permet d'avertir les stations les plus éloignées sur les deux côtés de la ligne, et de demander du secours.

Une autre singularité de ce chemin du Pacifique, ce sont les hangars ou appentis dressés de distance en distance, sur un certain espace, contre l'accumulation des neiges, les éboulements, et même les avalanches, ce qu'on appelle les *snow-sheds*. Le journal américain illustré *Harper's Weekly*, auquel nous empruntons une partie de ces détails, en donne un dessin curieux; le *snow-plow* ou *chasse-neige*, y est également représenté. Cette année, les hangars ont presque succombé sous le fardeau qui les accablait. Ces constructions sont uniques dans leur espèce, dit un voyageur qui a fait ce long trajet en chemin de fer, M. R. Schlagintweit. Destinées à arrêter les masses de neige qui, sur les hauteurs de la Sierra-Nevada, s'accumulent parfois à une hauteur de 15 pieds, et qui entravent la circulation et le trafic, elles consistent en une rangée d'arbres aux troncs gigantesques, pins et sapins, tels que l'Amérique seule en produit dans les régions de la Sierra-Nevada, de l'Orégon, et aux alentours de la baie de Puget-Sound, à l'extrémité nord-ouest du territoire de Washington.

Les arbres sont fichés en terre à un intervalle, tantôt de quelques pouces seulement, tantôt de plusieurs pieds, selon les localités. Le toit est formé de grosses poutres ou de planches épaisses qui ne sont pas, comme bien on pense, posées à plat mais inclinées, de sorte que les neiges ne peuvent y séjourner par masses ni les avalanches qui descendent des hauteurs y causer de sérieux dommages. On se souvient encore, à Strong-Canon, à environ trois milles à l'est de la station de Summit, d'une avalanche qui se détacha des montagnes, il y a deux ans (21 février 1870), écrasa un de ces abris d'une hauteur d'une centaine de pieds, et intercepta la voie, qui ne fut dégagée qu'au bout de douze heures, à l'aide d'une de ces puissantes machines à chasser la neige, dont nous avons parlé plus haut.

La construction de ces abris a coûté 1 million 731,000 dollars. Ils ont une longueur totale de trente-deux milles anglais, et comme ils sont répartis dans une zone assez peu étendue (40 milles anglais), ils interceptent presque complètement la vue du paysage. Les arbres qui en forment les parois étant souvent très-rapprochés, et les poutres qui entrent dans leur composition, étant la plupart du temps recouvertes de planches, ce sont des véritables tunnels que traverse le convoi, dans lesquels le jour a de la peine à pénétrer. A l'ouverture de la ligne, en mai 1869, ces tunnels d'un nouveau genre n'avaient pas, à beaucoup près, l'étendue qu'ils ont actuellement; les parois latérales n'existaient pas; aussi le voyageur pouvait-il jouir des beautés naturelles de la Sierra-Nevada plus complètement qu'il ne le fait à présent.

Mais l'Amérique est le pays des contrastes, et qu'elle n'est pas la surprise du touriste, quand, emporté par la vapeur, à peine sorti des glaces et de la neige des prairies et de la montagne, il se trouve soudain transporté au milieu de jardins et de prés verdoyants. La nature entière, les forêts et les campagnes, à ses yeux déploient la plus riche végétation; il ouvre les fenêtres de son wagon, un air doux et tiède lui souffle au visage; le chant des oiseaux frappe son oreille; aux stations, c'est à qui lui offrira des primeurs; bref, il a suffi de six heures de chemin de fer pour qu'il passe comme par enchantement des rigueurs d'un hiver accompagné de neige et de glace, à toutes les splendeurs du printemps, tandis que les roues de la machine qui l'emporte à toute vapeur conservent encore les flocons de neige qu'elles ont ramassés sur la route.

UN SOLITAIRE.

MONSIEUR THOMAS COOKE.

PREMIER EVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

(Suite et fin.)

Il y avait dix-sept ans qu'il faisait le bien dans la ville des Trois-Rivières.

Le diocèse de Québec était devenu trop peuplé, il fallait le diviser. Le choix du nouvel évêque ne fut pas difficile à faire, tous les regards se portaient naturellement sur le vénérable curé des Trois-Rivières. Un sermon très remarquable qu'il fit à Ste. Anne d'Yamachiche, en lui attirant l'admiration de ses confrères, avait contribué à rendre le choix encore moins douteux. Il fut en effet nommé évêque du nouveau diocèse des Trois-Rivières par un bref de Pie IX, le 8 juin 1852, et consacré sous ce titre, dans l'église paroissiale des Trois-Rivières, le 18 octobre 1852 par Mgr Turgeon, archevêque de Québec, assisté des évêques de Montréal et de Tloa. Et, le même jour, aussi, il prit possession solennelle de son évêché. Tout le monde était heureux de cette nomination. Son peuple dignité lui attira un respect plus grand et une obéissance plus aimable pour pouvoir l'aimer davantage, mais sa nouvelle entière. Les protestants eux-mêmes étaient joyeux au jour de son sacre, car ils l'avaient tous en grande estime et vénération. Pendant son épiscopat, le Rév. J. S. Wood, ministre de l'église anglicane, lui rendait de fréquentes visites, et le consultait sur la manière de conduire sa congrégation. Une année, il alla même jusqu'à imposer le carême à ses ouailles, à la suite d'un entretien qu'il avait eu avec lui sur la pénitence.

Jamais évêque ne fut plus entier à son ministère que Mgr Cooke; il ne vivait que pour cela, et ne semblait pas avoir une pensée ni une aspiration étrangère.

Pour les premiers temps de son épiscopat, il avait fait venir de Québec un secrétaire expérimenté, (1) il avait lui-même une grande expérience dans les affaires épiscopales, et ainsi tout marcha dès les premiers jours comme si le diocèse avait été fondé depuis vingt ans.

Mgr Cooke assista en personne à nos trois premiers conciles provinciaux, et il se fit représenter au quatrième par son coadjuteur, Mgr Lafèche. Nous ne savons quel rôle il a joué pendant ces diverses conciles; mais nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, qu'il comprenait peu de chose aux questions qui passionnent tant les esprits aujourd'hui.

Il n'avait pas du tout la manie de fouiller toute une législation pour découvrir des empiètements ou du gallicanisme. Quelque temps avant l'ouverture de l'un de nos conciles, un de ses prêtres lui disait: Monseigneur, il me semble qu'il y a dans cette législation des articles qui sont contraires aux libertés de l'église. Le bon évêque se prit à sourire: s'il en est ainsi, les autres évêques auront dû s'en apercevoir, il, en parle-

(1) Hamelin.

ront, sans doute, au concile. Et tout en resta là. Il n'avait pas saisi l'importance des paroles qui lui étaient adressées.

Ce n'est pas qu'il manquât de science, mais il avait étudié surtout les matières qui se rapportaient directement à l'exercice de son ministère, ainsi il possédait l'Écriture Sainte d'un bout à l'autre, et il avait gravés dans la mémoire tous les plus beaux traits de la vie des saints. Il avait de même des connaissances très étendues sur l'histoire de l'Église. Cette science essentiellement sacerdotale lui suffisait; les sciences moins directement utiles ne l'attiraient pas.

Voici dans quelles circonstances il se mit à étudier sérieusement l'histoire de l'Église: Étant jeune prêtre encore, il avait consulté l'un de ses confrères sur je ne me rappelle plus quel fait. Ce confrère savait bien l'histoire, lui; comment, dit-il d'un air dédaigneux, vous êtes prêtre et vous ignorez cela! Le consultant accepta la réprimande du mieux qu'il put, mais, le soir même, il se plongea dans Bérault-Bercastel, et, quelques mois après, il l'avait parcouru avec soin d'un bout à l'autre.

Mgr Cooke aimait beaucoup à donner des conseils aux jeunes prêtres; il eût voulu leur épargner les déboires de l'inexpérience: *si jeunesse savait, si vieillesse pouvait!* répétait-il souvent à son neveu, M. l'abbé J. Cooke.

Généralement ses conseils revêtaient ainsi une forme proverbiale qui les faisait retenir; voulant exprimer qu'il était avantageux aux prêtres d'être pauvres, il disait à quelqu'un: *qui terre a guerre a, soyez-en convaincu.*

L'esprit de changement et d'innovation avait en lui un ennemi irréconciliable, car tout ce qui nous venait des ancêtres avait un caractère sacré à ses yeux, et il croyait sincèrement que la discipline elle-même doit avoir une espèce d'immuabilité qui rappelle l'immuabilité de nos dogmes. (1)

Mais ce qui fait le plus bel éloge de Mgr Cooke, c'est cette régularité de vie qu'il a conservé malgré ses nombreuses occupations d'évêque. "Sa piété remarquable" s'écriait M. O. Caron, en faisant son oraison funèbre, "sa piété remarquable est un de ces traits que l'on ne peut passer sous silence, quand on l'a connu comme moi. Je l'ai connu séminariste. Séminariste il était modèle, prêtre il était séminariste; évêque il a observé la même ponctualité, la même régularité; point d'omissions dans sa conduite. Depuis le matin jusqu'au soir il continuait ses exercices de séminariste; sa visite même au St. Sacrement, il la faisait avec la fidélité et la régularité d'un simple lévite qui grandit sous les yeux de son supérieur. Je puis me porter garant, moi, témoin oculaire, de ce que j'avance. En 1842, j'étais son vicaire, et en 1870, j'étais encore son vicaire." Peut-être quelques lecteurs avertis-ils cru que nous professions trop d'admiration pour Mgr Cooke, mais les paroles graves du Grand-Vicaire O. Caron, viennent montrer évidemment que nous sommes encore restés en-dessous de la vérité.

Cependant nous nous rappelons d'avoir signalé des défauts dans le caractère de ce grand évêque; nous ne craignons pas de donner maintenant les conséquences de ces quelques défauts, ce ne pourront être que de légères ombres dans un tableau splendide.

Mgr Cooke était sévère pour lui-même; en cela, rien que d'admirable. Mais, malheureusement, il imposait une règle dure à tous les prêtres de sa maison, ce qui rendait le séjour de l'évêché extrêmement désagréable, et lui attirait, à lui-même, bien des difficultés et des misères. Son caractère impérieux lui faisait exiger de ses prêtres une obéissance aveugle, et ses réprimandes, bien souvent, n'étaient proportionnées ni à la gravité de la faute, ni à la dignité des personnes. Il se montrait particulièrement désagréable à l'égard de ses secrétaires. Il aurait voulu qu'ils eussent fait toute chose à la perfection; le moindre tort leur attirait des semonces de la dernière sévérité. Quelquefois même il les rendait responsables des fautes des autres; et si les pauvres secrétaires voulaient répliquer, un formidable taisez-vous venait immédiatement les mettre au silence. Il fallait savoir endurer cela. Un instant après, au calme de son visage, au sourire qui régnait sur ses lèvres, on eût bien dit qu'il n'y avait pas eu de tempête. Mais, hélas! cela pouvait recommencer au premier moment.

Jetons un voile sur ces faiblesses d'une grande nature; hâtons-nous d'entrer dans un autre ordre de choses, où Mgr Cooke nous apparaît de nouveau avec l'aurole de ses nobles et rares qualités; parlons de l'encouragement qu'il donna à la grande cause de l'éducation dans son diocèse. La ville des Trois-Rivières entre autres se souvient de ce qu'il a fait pour elle.

Pour que l'on comprenne bien ce que nous allons dire dans cet article, disons immédiatement que Mgr Cooke ne faisait pas les choses à demi. C'était un caractère franc et résolu; il encourageait loyalement ce qu'il avait reconnu bon, et, s'il avait pris une résolution, il marchait droit et ferme au but qu'il s'était proposé, sans s'occuper de ce que l'on pouvait dire à gauche ou à droite.

Pour répandre la science et la religion dans son diocèse, il protégeait et encourageait cinq maisons principales: le Séminaire de Nicolet, le Collège des Trois-Rivières, l'École des Frères de la doctrine chrétienne, le Couvent des Ursulines et le Couvent de St. Grégoire; mais entre toutes ces maisons, le Séminaire de Nicolet, sans aucun doute, a toujours été l'objet des prédilections de son cœur. Nicolet méritait bien cette prédilection; quelle moisson de saints prêtres et d'illustres citoyens le bon évêque n'y a-t-il pas recueillie? Quels reflets de gloire partaient de cette maison pour se répandre sur le diocèse tout entier! Oui, Mgr aimait cette maison dont il avait été lui-même l'un des premiers élèves. Il y faisait plusieurs visites par année; il encourageait les directeurs et les professeurs, les félicitait ou leur exprimait sa particulière affection. Il allait voir les élèves, s'informait de leur conduite et de leurs succès, adressait une parole bienveillante à ceux qu'il connaissait ou dont il connaissait les parents; en un mot, il faisait comme un père au milieu d'une famille bien-aimée. Le jour de sa visite était un grand jour de fête; les anciens élèves de Nicolet se souvenaient encore des congés de Mgr Cooke. Enfin, lorsqu'il avait déjà un pied dans la tombe, il eut la joie de dire à tous les anciens élèves de Nicolet réunis en fête de famille, le 24 mai 1866, que les affections de sa jeunesse et de son âge mûr étaient encore les affections de ses vieux ans.

L'École des Frères (des Trois-Rivières) avait aussi une large part dans les affections de Mgr Cooke. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la biographie donnée par le *Journal des Trois-Rivières*: "On doit le considérer comme le principal fondateur de l'établissement des Frères de la Doctrine Chrétienne, qui ont rendu et rendent encore de si grands services à la ville, en

se dévouant à l'instruction de la jeunesse. C'est Mgr Cooke, alors Grand-Vicaire, qui, en 1844, date de la fondation de cet établissement, se mit en communication avec le frère Aidant, provincial de l'ordre à Montréal, et fit toutes les demandes nécessaires pour obtenir des Frères à Trois-Rivières. Il était et a toujours été président de la Société d'Éducation de cette ville. Pendant de longues années il soutint cet établissement naissant de ses propres deniers et faisait faire dans l'église paroissiale des quêtes tous les mois, en faveur de cette école. Ce n'est que lorsque l'établissement reçut une allocation du gouvernement suffisante pour le maintenir qu'il cessa ses contributions." Il aimait singulièrement les enfants de Lasalle, ces instituteurs qui ne sont payés que par Dieu, ces gardiens de la morale publique qui n'auront pas même la reconnaissance des peuples. Mgr Cooke leur montrait une estime qui contribuait beaucoup à les faire respecter des élèves. Il était industrieux pour montrer l'intérêt qu'il portait à cette école. Voulant encourager les élèves à acquérir l'usage de la langue anglaise, il avait imaginé le moyen suivant: pendant ses visites, il était défendu de s'exprimer en français; et si quelqu'un s'oubliait, le premier élève qui reprenait le délinquant méritait cinq points. Il faut remarquer que Mgr lui-même était soumis à cette règle. Il fallait voir comme tout le monde était attentif. Cependant, comme ses visites étaient longues, et qu'il voulait s'informer de beaucoup de choses, il lui arrivait souvent d'oublier la règle; alors il se trouvait toujours quelque petit espion pour le rappeler poliment à l'ordre. Mgr Cooke riait alors d'un bon cœur, et le petit élève s'empressait de marquer les cinq points qu'il avait gagnés par sa hardiesse.

Mgr Cooke mettait une grande importance dans l'éducation des jeunes filles; c'est pourquoi il se félicitait extraordinairement de posséder les Ursulines dans sa ville épiscopale. Il regardait avec plaisir ces longues files de jeunes têtes qui passaient devant l'évêché pour aller apprendre la vertu et la science de ces jeunes institutrices que la religion a formées. Jamais il n'eut un reproche pour ces aides puissantes de toutes les œuvres de zèle, et les bonnes religieuses, de leur côté, ont conservé de leur évêque un souvenir d'une douceur et d'une suavité sans mélange.

Il y a deux autres maisons d'éducation où le souvenir de Mgr Cooke doit être bien vivace, puisqu'il a tous les autres titres il ajoute, comme pour l'école des Frères, celui de fondateur; nous voulons parler du collège des Trois-Rivières et du couvent de St. Grégoire.

Nous aimons à nous étendre quelque peu sur la fondation du collège des Trois-Rivières, parce que nous y trouverons l'occasion de montrer plusieurs des qualités distinctives de Mgr Cooke.

On s'était demandé plusieurs fois pourquoi la ville épiscopale, sœur de Montréal, de Québec et de St. Hyacinthe, n'avait pas de maison de haute éducation, et les réponses qu'on y faisait semblaient passablement insuffisantes. Cependant il se formait de temps en temps des écoles où l'on enseignait le latin, mais pour une raison ou pour une autre, le professeur s'éloignait au bout de quelque temps, et tout en restait là. En 1858, un M. Bayard, prêtre retiré, ouvrait une école de ce genre. C'était un homme de talent, et il se vit entouré d'un cercle choisi d'élèves. Les succès qu'il obtint firent beaucoup de bruit, les citoyens s'agitèrent et demandèrent sérieusement s'il ne serait pas temps de fonder un collège aux Trois-Rivières. Les anciennes casernes et le Platon, inoccupés alors, se présentaient à l'esprit de tout le monde comme préparés tout exprès pour recevoir la nouvelle communauté. L'hon. J. E. Turcotte était à la tête du mouvement. Il fit des démarches d'abord pour avoir des Jésuites, mais le supérieur de cette communauté répondit qu'il lui serait impossible de fournir des sujets avant cinq ou six ans. Alors M. Turcotte et plusieurs autres citoyens allèrent trouver Mgr Cooke, qui entra complètement dans leurs vues et leur promit des ecclésiastiques et un prêtre pour l'ouverture des classes. Tout se mit à marcher immédiatement (c'était en 1860). Un prospectus fut imprimé et envoyé dans toutes les paroisses du diocèse; les divisions furent changées dans les bâtisses des casernes et l'extérieur en devint propre; les dons arrivèrent de tous côtés, et en quelques jours on forma une bibliothèque. M. Pétrus Hubert, notaire, s'était chargé de la procure. Les ecclésiastiques se rendirent, les élèves se présentèrent en abondance; cependant il n'y avait pas encore de directeur.

On se préoccupait sérieusement; on craignait un ridicule fiasco, Mgr Cooke seul paraissait tranquille. Il avait mis une confiance inébranlable dans le secours de la Providence, et il attendait avec un calme inexplicable aux gens sans foi. Ses tentatives auprès des autres prêtres ayant été inutiles, il dit enfin à l'un de ses vicaires: vous serez obligé d'exercer la charge de directeur, en attendant que je trouve quelqu'un. Celui-ci était peu favorable à l'existence de la nouvelle maison, mais il accepta par esprit d'obéissance. Mgr Cooke dit la messe à la nouvelle communauté, il la bénit; on commença l'année avec un ardeur et un enthousiasme extraordinaires. Le nouveau directeur était précisément l'homme que la providence avait choisi; bon, énergique, prudent, il se faisait aimer et craindre des élèves, et il était chéri de tous ceux qui le connaissaient; enfin, c'était M. Joseph Elie Panneton, dont le nom seul renferme tout un éloge.

Il est resté à son poste tant que sa santé a pu le lui permettre, et lorsqu'il fut contraint de laisser en d'autres mains l'œuvre qu'il avait si bien commencée, ce fut une épreuve que le collège ne traversa qu'avec la plus grande difficulté.

La même providence qui a soutenu le collège des Trois-Rivières à sa naissance le soutient encore aujourd'hui. Ses épreuves se succèdent pour lui sans interruption; à tout instant les prudents disent: il ne peut plus subsister, il va tomber; mais il marche et il marchera, la foi de Mgr Cooke le protège encore.

On a accusé Mgr Cooke de multiplier trop les collèges et de les tuer l'un par l'autre. Les accusateurs ont semblé quelque temps n'avoir pas tort; mais l'avenir va donner, on le sent déjà, complètement raison à Mgr Cooke. Il n'a pas plus voulu tuer le Séminaire de Nicolet qu'il n'a voulu détruire l'école des Frères, en fondant un collège dans sa ville épiscopale. S'il n'était pas fondé, ce collège, on le fonderait aujourd'hui.

Enfin il nous faut dire un mot du couvent de St. Grégoire. On peut dire que la maison-mère des Sœurs de l'Assomption, à St. Grégoire, a eu trois fondateurs: M. Marquis, alors vicaire à St. Grégoire, M. Harper, curé du même lieu, et Monseigneur Cooke. M. Marquis a été la tête qui a formé le projet et qui a su employer les moyens propres à le mener à bonne fin; M. Harper a été la main qui a fourni tout ce qui était nécessaire à l'entreprise, et Mgr Cooke est venu mettre le couronnement à l'œuvre, par ses encouragements et sa haute approbation. C'est un titre de gloire pour les trois, car rien de plus beau que l'œuvre des Sœurs de l'Assomption.

Tout le monde désire la diffusion de l'éducation dans nos campagnes, mais qui n'a pas gémi de voir des filles de cultivateur recevoir dans certaines écoles une éducation si peu en rapport avec leur état. En sortant de là elles se trouvent déclassées, elles le seront toute leur vie, et c'est pourquoi on les verra toujours malheureuses. L'éducation dans le couvent de St. Grégoire est précisément calculée pour les enfants de la campagne. La fille du cultivateur, après un brillant cours d'études, ne se trouve pas dépaycée au pauvre foyer de son père, et si le fils du cultivateur voisin lui offre sa main, elle sera heureuse de l'accepter. Cet esprit de simplicité est l'esprit de la communauté, il passe dans tous ses membres. Quels bienfaits une semblable institution ne répandra-t-elle pas dans nos campagnes! Nous voyons dans cette fondation comme un reflet de l'esprit pratique de Mgr Cooke; en général, il aimait peu les Canadiens, parce qu'il ne les trouvait féconds qu'en théories et en verbiage, il n'aimait pas les Irlandais, parce que leur caractère bouillant les jetait à tout moment dans des écarts, mais il aimait le flegme, l'esprit positif et observateur des Anglais. On comprend que nous pénétrons ici dans des secrets que Mgr Cooke n'a pas dévoilés à tout le monde.

Le couvent de St. Grégoire, comme toutes les grandes œuvres, a eu de petits commencements. Trois pauvres filles se placèrent dans une pauvre maison, et, mettant leurs dots en commun, commencèrent à faire la classe à des enfants de campagne; voilà certes quelque chose de bien petit. C'était le grain de sénévé; il a germé, et aujourd'hui c'est un grand arbre qui donne une ombre bienfaisante à toute une génération. Le couvent de la Baie du Febre qui n'est que l'une de ses missions, compte aujourd'hui parmi les maisons les plus florissantes du pays.

Après avoir traité des maisons d'éducation, et en particulier du collège des Trois-Rivières, nous sommes naturellement portés à parler de la cathédrale, car ces deux dernières œuvres se coudoient l'une l'autre; d'aucuns disent même qu'elles se nuisent.

La population des Trois-Rivières augmentant tous les jours, et Mgr Cooke n'ayant pour tout partage que la petite église de la paroisse, dut se résoudre enfin à commencer la construction d'une cathédrale. Nous croyons que ceux qui prétendent que la cathédrale n'eût pas du être placée où elle a été placée ont parfaitement raison, mais la part de blâme qui revient à Mgr Cooke est peut-être plus légère qu'on ne peut penser.

Dans tous les cas, ce n'est pas ici du tout le point principal que nous ayons en vue; nous voulons traiter de l'embarras dans lequel s'est trouvée la corporation épiscopale à la suite de cette construction.

Mgr Cooke ne se trouvant pas capable de conduire par lui-même la construction de sa cathédrale, fit venir à l'évêché un prêtre qui venait d'élever, à l'admiration de tous, une charmante église dans une paroisse extrêmement pauvre (1). Le pauvre prêtre, M. Chabot, obéit à son évêque, et commença l'entreprise; c'était en mai 1854.

On parlait alors beaucoup du Chemin de fer du Nord; M. Chabot acheta un grand nombre d'emplacements en ville, croyant que le chemin de fer allait en augmenter la valeur; le chemin de fer manqua et la spéculation manqua aussi. La corporation épiscopale fut obligée de se défaire de ses possessions à vil prix; ces pertes jointes aux dépenses énormes occasionnées par la rapidité des travaux faits à la cathédrale, mirent la corporation dans un terrible embarras et presque à la banqueroute. Le pauvre prêtre, cause involontaire de tout cela, se trouva dans un cruel chagrin et en perdit la tête, mais Mgr Cooke trouva dans son esprit de foi et sa confiance en Dieu une puissante consolation. Il ne broncha pas, mais en homme sage, il alla chercher parmi ses prêtres l'homme qu'il croyait seul capable de remédier à tant de maux; c'était M. L. F. Lafèche, aujourd'hui son digne successeur. Il le fit grand-vicaire, et lui remit en main les affaires de la cathédrale.

Le G.-V. Lafèche usa ses forces au travail qui lui était imposé; il crut que le seul moyen de sortir de cette impasse était d'en appeler aux fidèles. Il le fit en 1862, et trouva de l'écho partout.

Voilà même qu'enfin la question paraît être définitivement résolue, vu le succès qui a couronné une grande loterie organisée exprès pour achever, ou à peu près, le paiement de la dette épiscopale. Que le digne évêque se repose maintenant, il a bien mérité du Diocèse et de la ville des Trois-Rivières. Cette malencontreuse affaire de la Cathédrale abreuve de tristesse les vieux jours de Mgr Cooke. Il n'a pas vu le succès couronner ses efforts que l'on faisait pendant sa vie, mais du moins, quand il est mort, les affaires avaient pris un aspect un peu plus consolant. D'ailleurs, il s'en remettait avec une pleine confiance à l'habileté de son successeur.

Au 18 octobre 1864, un beau soleil vint lui sourire au milieu de ses tristesses, une brise de printemps vint souffler encore une fois, malgré les glaces de son vieux âge. Sept évêques et quatre-vingt dix prêtres étaient réunis, tous ses vieux amis étaient venus le revoir encore une fois, la ville des Trois-Rivières toute entière était dans la réjouissance: il avait atteint sa 50ème année de prêtrise, et sa 12ème année d'épiscopat. La fête fut des plus splendides et des plus touchantes; ce fut comme le dernier beau jour de ce vétéran du sanctuaire. L'homme fort, l'homme énergique déclina ensuite rapidement vers la tombe. La maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps augmenta d'une manière alarmante; les maux de jambes qu'il avait contractés dans ses difficiles missions lui permettaient à peine de marcher seul. Il fit une dernière visite pastorale en 1866, mais on peut dire qu'il était déjà incapable d'une aussi fatigante besogne. Les évêques de la Province ayant demandé à Notre Saint-Père le Pape de lui nommer un coadjuteur, des bulles furent envoyées au G.-V. Lafèche, et arrivèrent le 23 octobre 1866. Le nouvel évêque fut consacré dans la Cathédrale des Trois-Rivières, le 25 février 1867. Mgr. Cooke put assister à la cérémonie. Il laissa passer quelque temps encore avant de se désaisir de l'autorité. Il en coutait au vieux général de laisser son épée; il avait répété tant de fois à ses prêtres qu'il fallait mourir les armes à la main. Mais enfin il fallut céder à la nécessité, et le 11 avril 1869, il nomma Mgr. Lafèche administrateur du diocèse.

Le vieil évêque étant déchargé de toute direction, au lieu de devenir maussade comme certains vieillards, ne resta plus qu'avec sa mansuétude; nous avons déjà dit que la bonté était le fond de son caractère. Les actes de rudesse d'autrefois avaient toujours eu pour première source un excès de zèle. Il avait toujours été très dévot à Jésus, à Marie et à Joseph; ces trois dévotions firent la consolation de sa vieillesse. Un ancien missionnaire, M. Charest lui lisait l'Écriture Sainte et la vie des Saints, ces livres qu'il avait tant aimés, et le reste du jour

(1) Ste. Gertrude.

1 Mgr Pincois, en revenant de l'un de nos conciles, devait faire une visite à Trois-Rivières avec un de ses théologiens qui portait une longue barbe. Mgr Cooke l'avertit candidement qu'il ne pourrait laisser dire la messe à ce prêtre dans l'église paroissiale, parce qu'il y aurait scandale. Vu ce petit incident, Mgr de Sandwich ne fit pas sa visite.

se passait en prières vocales. Enfin, le 31 mars 1870, il rendait son âme à Dieu. Des personnes qui connaissaient sa dévotion à Marie, disaient dans leur pieuse naïveté qu'il était allé commencer son mois de Marie au ciel. Il fut inhumé dans sa Cathédrale, au milieu d'une affluence de peuple extraordinaire.

Il n'y a pas de marbre sur sa tombe pour redire à la postérité quelles étaient ses vertus; mais le marbre n'est pas nécessaire pour que le souvenir de Mgr. Cooke demeure: le saint évêque s'est gravé une épitaphe dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

MEINIER.

Au moment où le Dr. Crevier se prépare à exploiter en grand son remède contre le choléra, nous croyons à propos de publier ce qu'il écrivait, il y a quelques années, sur sa découverte.

ETUDE SUR LE CHOLÉRA ASIATIQUE, PAR J. A. CREVIER, M. D., St. CÉSaire.

« La grande découverte a été faite, en juin mil-huit cent cinquante-quatre, par le sousigné: il a eu le bonheur de découvrir la cause, jusqu'aujourd'hui ignorée, du Choléra Asiatique, et de plus un spécifique pour le combattre et l'anéantir.

Le Choléra Asiatique, cette terrible maladie, dont le nom seul inspire l'épouvante, a été la terreur des peuples, et le désespoir des médecins parmi lesquels il a fait de nombreuses victimes. Car, ces hommes généreux et remplis d'amour pour l'humanité souffrante, allaient, sans crainte de la mort, s'exposer aux miasmes délétères des évacuations des cholériques, et devenaient ainsi victimes de leur dévouement. Cette dégoûtante maladie a été connue dans tous les temps. La Sainte Bible en fait mention. Hippocrate, Celse, Aretée, Cælius, en ont fait des descriptions très-exactes. Pour eux, cette maladie était un grand écoulement de bile, par haut et par bas, d'où est venu le nom de (KOLERA) de KOLB) Mle, et (AMO) je coule.

Voici en peu de mots son histoire.

Dès la plus haute antiquité, le choléra était connu dans l'Inde, où ses ravages désastreux se faisaient sentir près des bouches du Gange, et des marais voisins. En 1817 il éclata tout à coup à Jessore, ville populeuse située sur le Delta. L'année suivante l'immense territoire de la Compagnie des Indes et de l'Indoustan, furent envahis par ce fléau. En 1819 les îles Molouques, de France, de Bourbon essayèrent ses ravages, et un an plus tard l'empire des Birmans et la Chine furent en proie à ses fureurs.

De 1820 à 1830, s'étendant vers l'Ouest et le Nord, il envahit la Perse et l'Arabie; il paraît au pied du Caucase, sur les bords de la mer Caspienne et dans la Sibirie, pénètre enfin dans la Russie où il immole de nombreuses victimes à Saint-Petersbourg et à Moscou.

En 1831 tout le Nord de l'Europe, la Pologne, la Gallicie, l'Autriche, la Bohême, la Hongrie et la Prusse sont successivement envahies. Bientôt, traversant les mers, il apparaît en Angleterre, d'où franchissant le Déroit, il arrive à Paris le 26 mars 1832. De cette ville il se répand dans une grande partie de la France, il pénètre en Portugal, puis en Espagne, en Provence et dans le Languedoc, et se répand dans une partie de l'Italie.

Enfin traversant l'Océan, il arrive en Amérique, aux Etats-Unis, et presque aussitôt il apparaît en Canada: Québec, Trois-Rivières, Montréal, sont les principales villes où il commence ses ravages, de là il pénètre dans les campagnes, où presque partout il porte avec lui la terreur et la mort.

CAUSES DU CHOLÉRA ASIATIQUE.

« Elles sont dues aux miasmes putrides qui se dégagent des grands marais d'Asie, surtout dans l'Indoustan, et dans ceux qui bœdent le Gange et ses environs. La malpropreté des Indous, et leur manière de vivre tout à fait contraires aux règles d'hygiène les plus élémentaires, contribuent puissamment à augmenter l'action délétère des miasmes marécageux. Ils entrent leurs cadavres près de ces marais, et souvent ils en jettent dedans, ou les laissent à la voirie; ils conservent aussi près de leurs huttes des fosses ouvertes, où ils déposent toutes leurs immondices, sans jamais les recouvrir. Ils boivent dans ces marais, où l'eau est putréfiée, et même ils y font leurs lavages, et y prennent des bains. Il ne faut pas être surpris qu'avec de pareilles conditions, et sous de telles circonstances, la maladie ne fasse d'épouvantables ravages. Aussi l'on voit qu'il meurt 36 individus sur 100. Il y a même des districts où la mortalité est montée à 12,000 sur une population de 18,000, chiffre vraiment effrayant.

Le docteur Elliot, qui a vécu dans ces parages lugubres, nous dit: « Que des hameaux qui contenaient 30 à 40 habitants sont abandonnés, dans d'autres des rues entières sont désertes, et de grands villages qui contenaient des milliers d'habitants, n'en ont plus maintenant que quelques centaines.

« Le fléau fait périr jusqu'aux enfants dans le sein de leurs mères.

« É!... la cause de ces miasmes délétères, à quoi est-elle due?... Vous me répondez sans doute qu'elle provient des substances végétales et animales en putréfaction? La plupart des médecins répondront qu'elles forment des gaz méphitiques ou délétères, et les micrographes diront qu'ils produisent des animalcules et des gaz délétères!... Très-bien! C'est parfaitement cela. Des animalcules, ou plutôt des Zoophytes infusoires de la famille des Vibroniens, et du genre des Bactéries: voilà précisément les infusoires que j'ai découverts dans le sang, surtout dans les matières des vomissements, et les déjections alvines des malades atteints du choléra asiatique.

Je lisais sur la *Minerve* du 7 février dernier, que madame de Castello, épouse du consul de France à Singaour, avait aussi découvert en 1849 et 1854 des saignées aillées" auxquelles elle attribuait la cause du choléra asiatique.

Je dis que cette dame se méprend en se servant des expressions de "saignées aillées"; il faut qu'elle ne possède aucune notion élémentaire, sur la nature des Zoophytes microzoaires ou infusoires, qui appartiennent à une classe toute différente de celle des saignées; lesquelles appartiennent à la classe des Entomozoaires, genre des Annetides. Quant aux prétendues aillées dont elle décore ses saignées, c'est encore une erreur. Il n'existe aucun microzoaire qui soit pourvu d'aillées; tout leur appareil locomoteur ne consiste qu'en des cils vibratiles, ou en des filaments flagelliformes, dont la plupart sont d'une ténuité extrême; et qu'on ne peut distinguer qu'avec des microscopes composés, les plus parfaits, et en même temps les plus puissants.

L'animalcule que j'ai découvert dans les évacuations des cholériques, et auquel j'attribue la cause du choléra asiatique, n'a aucun organe locomoteur qui soit visible au microscope, lors même qu'il produit un grossissement de 800 diamètres, combiné avec un système d'éclairage aussi parfait que possible. Certains micrographes ont prétendu avoir vu des Bactéries, qui possédaient un filament flagelliforme excessivement petit et de la même nature, que celle des mohadiens. Quant à moi, je ne les ai jamais vus, malgré tous les soins que j'ai pris pour y parvenir. Le seul moyen de locomotion que j'ai pu découvrir dans ces microzoaires, consistait en une contraction et extension, qui produisait chez eux un léger mouvement ondulatoire, et qui les faisait se mouvoir dans l'espace.

Après quatre ans d'étude et d'observations, sur les Mycrophytes et Microzoaires du Canada, recueillis tant dans les rivières que dans les lacs, étangs, marais, ruisseaux, savannes, fossés, mares et ornières, dans lesquels j'ai eu l'avantage d'étudier plus de 400 espèces différentes; je n'ai jamais rencontré de Bactéries semblables à ceux qui se trouvent dans les évacuations des cholériques, frappés de choléra asiatique. Donc je les ai considérées comme une cause spéciale du choléra asiatique. D'autant plus qu'ils diffèrent aussi des espèces connues en Europe, dont j'ai lu les descriptions, et vu les figures gravées sur acier et qu'on dit être très fidèles, et que je juge comme telles, vu la parfaite ressemblance des espèces, communes au Canada et à l'Europe.

La cause inconnue jusqu'à présent du choléra, est donc due à la présence de ces animalcules délétères, qui, transportés par les vents ou par les individus, vont dans tous les pays du monde semer la terreur et la mort. Ces animalcules sont respirés inévitablement avec l'air atmosphérique, qui les met en contact immédiat avec la muqueuse pulmonaire, qui à son tour les absorbe avec l'oxygène de l'air. Ils sont par cette voie directement introduits dans le torrent de la circulation artérielle, qui elle les transporte à toute l'économie. Alors un véritable empoisonnement a lieu; ces animalcules vénéneux réagissent puissamment sur tout le système, et produisent une forte congestion vers le mésentère et les intestins; forcent le sérum du sang à inonder la muqueuse intestinale. De là ces évacuations si abondantes et si extraordinaires par le haut et par le bas; lesquelles parfois dans l'espace de quelques heures seulement, font de l'homme le plus robuste un cadavre amaigri.

Il est vrai que la maladie n'a pas toujours une marche aussi rapide, et qu'elle peut durer depuis 6, 12, 24, 48, jusqu'à 72 heures. Cela dépend de la force du sujet, et de l'intensité de la maladie, de la quantité de miasmes respirés, et de l'état plus ou moins débile des sujets. Les vieillards et les enfants y sont plus disposés.

Après avoir fait une description détaillée des principaux symptômes que l'on rencontre dans le choléra asiatique, le Dr. Crevier explique comment il arriva à découvrir son traitement.

« TRAITEMENT.—Les diverses opinions qu'ont eues les médecins, de toutes les parties du monde, sur la nature et les causes du choléra asiatique, ont amené, et ont donné naissance aux traitements les plus divers, et souvent les plus opposés. Il faudrait plusieurs volumes pour en donner une description complète. Je me contenterai seulement de dire à mes bienveillants lecteurs, que toutes les substances de la matière médicale, connues jusqu'aujourd'hui, ont été employées à tour de rôle, avec peu, et presque toujours sans succès.

Néanmoins si toutes les substances ont été employées à l'état isolé, elles ne l'ont pas toutes été à l'état de combinaisons. Il peut se faire que certaines combinaisons de substances, faites dans telle proportion et combinées, en un certain nombre, dans le but d'avoir des effets multiples, pourraient avoir un effet vraiment extraordinaire et inconnu jusqu'à ce jour. Voilà précisément la découverte que j'ai eu le plaisir de faire comme je l'ai indiqué plus haut. Je ne la dois pas à une cause fortuite ni au hasard, mais bien à une suite d'expériences délicates, suivies avec persévérance. C'est en 1849 que je commençai à découvrir mon spécifique contre le choléra. Ayant été appelé auprès d'une malade, à St. Hyacinthe, lieu de ma résidence d'alors, j'appliquai un traitement nouveau pour le choléra; et quoique la malade fut à la troisième période, et presque mourante, je constatai une amélioration sensible dans son état; néanmoins elle eut le malheur de succomber à cette terrible maladie. De cet instant, je travaillai de nouveau à perfectionner mon remède, et j'eus l'avantage de le rendre efficace, car je réussis à sauver 34 cholériques sur 37 que je traitai en 1849, trois d'entre eux succombèrent parce qu'ils étaient dans la dernière période de la maladie lorsque je fus appelé près d'eux.

En 1852, ayant pu me procurer un microscope des plus puissants, je commençai à faire des études sur l'organisation microscopique des animaux et des végétaux. Je fis en même temps des études particulières sur les acarus de la galle, et sur les zoophytes, microzoaires, et microphytes. Le temps s'écoula si vite et si agréablement pour moi, que 1854 arriva sans que je m'en aperçusse. C'était un jour du mois de juin, j'étais occupé à faire une observation microscopique sur une vorticelle nouvelle des plus curieuses, quand tout à coup on frappe violemment à ma porte, je me lève aussitôt, et je vais ouvrir. On venait me chercher pour une jeune fille de 18 ans, frappée du choléra asiatique. Je quitte aussitôt mon microscope, et je vole auprès de la malade, qui est déjà à la seconde période. Je lui administrai aussitôt 36 gouttes de mon Anti-cholérique, dans quatre cuillérées d'eau froide. Le vomissement et la diarrhée, qui étaient continus avant l'administration de mes gouttes, diminuent aussitôt; les crampes, qui étaient atroces, cessent, la peau qui était glacée, se réchauffe, les urines, qui étaient supprimées, reparaissent, la transpiration générale se rétablit, la peau, qui était bleuâtre, reprend sa teinte naturelle. Enfin toute évacuation cesse, et la malade sent ses forces épuisées revenir comme par enchantement, trois quart-d'heure après l'administration de mes gouttes Anti-cholériques, elle est en parfaite convalescence. Pour le coup le Choléra est battu et anéanti.

Avant que de quitter ma patiente, je recueillis dans des fioles séparées, ses matières de vomissement, ainsi que ses évacuations; les unes prises avant l'administration de mes gouttes Anti-cholériques, et les autres après, afin de les soumettre à des observations microscopiques particulières.

Arrivé chez moi, je fis l'examen microscopique des substances contenues, dans ces différentes fioles, que j'avais eu soin de bien étiqueter. Je commençai d'abord par l'examen des substances vomies, et évacuées avant l'administration de mes gouttes Anti-Cholériques. Je trouvai ces évacuations remplies d'une quantité énorme de Zoophytes infusoires, de la

famille des Vibroniens, genre des Bactéries; que je considère comme la cause immédiate du Choléra Asiatique, comme je l'ai déjà indiqué auparavant. Je fis ensuite l'examen des matières vomies, et évacuées, après l'administration de mes gouttes; et je trouvai, que presque toutes les infusoires, qu'elles contenaient, étaient morts, il n'y en avait que quelques-uns, par ci par là, qui donnaient quelques signes bien équivoques de vie. Alors, j'expérimentai l'action que devait avoir mes gouttes Anti-cholériques, étant mises en rapport direct avec ces infusoires, et je vis qu'elles les tuaient, en bien peu de temps.

Non satisfait de cette expérience, je voulus voir de suite, si d'autres substances médicales, n'auraient pas encore une action plus prompte et plus délétère, sur ces animalcules. Je me mis donc de suite, à faire de nouvelles expériences, et j'essayai un grand nombre de substances, qui agissaient plus ou moins fortement sur ces Zoophytes.

Enfin, à force d'expériences, je découvris une substance, qui non-seulement les tuait, mais les foudroyait instantanément. Pour comble de bonheur, cette substance pouvait s'ajouter à mes gouttes Anti-cholériques, sans les altérer nullement; mais de plus, par sa nature stimulante et anti-septique elle ne pouvait qu'augmenter leur action.

J'ajoutai donc cette substance nouvelle à mes gouttes anti-cholériques, et j'en fis de suite l'essai, sur les animalcules du choléra asiatique. J'eus des résultats identiques, et aussi prompts que la substance isolée. Je dirai plus, car par des expériences postérieures, je découvris que combinée avec mes gouttes, l'action de cette substance était augmentée considérablement. Pour le moment, ma découverte était donc aussi complète que possible, il ne restait plus qu'à expérimenter ma nouvelle combinaison, sur un nombre de Cholériques plus grand. Bientôt l'occasion se présenta. Le Choléra se mit fortement dans St. Hyacinthe, et les paroisses environnantes. J'eus donc l'occasion d'essayer mes gouttes perfectionnées et augmentées. Leur effet fut vraiment extraordinaire. Elles opérèrent presque des miracles.

Sur 222 cholériques que je traitai dans St. Hyacinthe et ses environs, je n'en perdis que trois. Encore, ces individus ne moururent pas, à proprement parler, du choléra, mais de ses suites, qui sont ordinairement des congestions au cerveau et aux poumons; pour lesquelles l'anti-cholérique est inefficace.

CONCLUSION.—1. Le choléra asiatique est donc purement et simplement un véritable empoisonnement miasmatique, produit par des Zoophytes microzoaires d'une nature vénéneuse, qui naissent de certaines substances végétales ou animales en putréfaction ou qui sont engendrées par la malpropreté. 2. Que ces miasmes putrides étant respirés, ils s'introduisent directement dans le sang artériel, par la voie, toujours ouverte des poumons. 3. Que l'action vénéneuse des animalcules répandues dans le sang, force, celui-ci à se porter vers les vaisseaux mésentériques, et que l'exudation intestinale, si abondante, que l'on remarque dans cette maladie, n'est qu'un moyen que prend l'économie pour se débarrasser d'un corps étranger qui lui est nuisible et dangereux. 4. Que tous les autres symptômes ne sont que la suite des efforts que fait la nature, pour se débarrasser du poison qui circule dans le sang. 5. Enfin, que le choléra lui-même, n'est, à proprement parler, que les symptômes d'un empoisonnement putride.

Le Dr. Crevier dit alors que son remède est bon, non-seulement lorsqu'il s'agit du choléra asiatique, mais encore de la diarrhée ordinaire, de tout dérangement d'intestins et d'estomac, indigestions, maux de tête, etc.

Il publie de nombreux certificats de personnes bien connues pour établir la vérité de tous ses avancés.

LE "THUNDERER."

Ce puissant navire cuirassé, qui a été lancé dernièrement à Pembroke, n'a qu'un rival: le *Devastation*.

Il porte des tourelles et n'a pas de mats. Il est armé de quatre canons de 35 ton. chaque. L'ouverture de ces canons est de 12 pouces. Les projectiles qu'ils lanceront auront une pesanteur de 700 livres, et nécessiteront une charge de poudre de 120 livres. Le blindage est généralement de 12 pouces d'épaisseur, et de 14 près des embrasures.

L'épaisseur du pont est de 3 pouces, 2 p. et 1 1/2 p., selon sa position et son élévation au-dessus de l'eau.

Ce vaisseau est d'un tonnage de 4,406 ton. La quantité de charbon requise sera de 1,600 ton. La vitesse sera de 13 nœuds à l'heure. Il porte un éperon effilé. La forme du vaisseau est courte, large et convenable.

On ne croit pas qu'il se trouve une machine flottante en Angleterre ou ailleurs, à l'exception du *Devastation*, capable de lutter contre le *Thunderer*.

LE PASSAGE DU ST. GOTHARD.

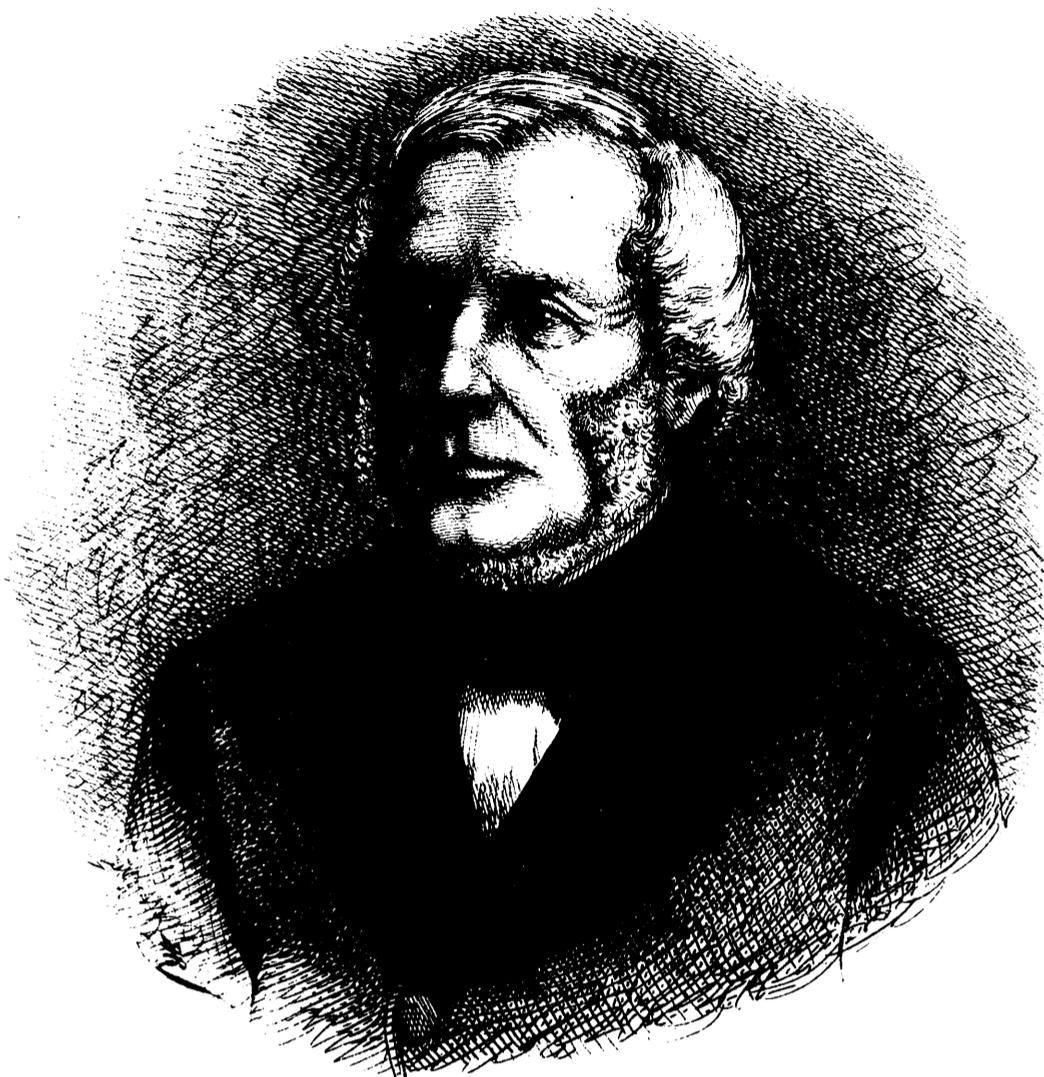
Ce passage qui se trouve entre la Suisse et l'Italie, au pied de la montagne d'où il tire son nom, est célèbre dans tout le monde. La nature s'est chargée elle-même de frayer un passage à travers ces hautes montagnes, touristes et paysans tous les jours font usage de ce chemin pour aller soit en Italie ou en Suisse. Mais il y arrive aussi souvent des accidents pendant l'hiver et le printemps à l'époque des avalanches. Aussi la charité catholique a élevé sur le St. Gothard un hospice semblable à celui du mont St. Bernard, pour le service des voyageurs. Sur le côté nord du passage se trouve le "Pont du Diable," dont la tradition attribue la construction au diable lui-même.

LA BOULE, SAGUENAY.

C'est un immense rocher en forme de boule, qu'on trouve à trois milles environ de l'embouchure du Saguenay, à six milles de Tadoussac. Les vaisseaux y trouvent un abri contre les vents du Nord-Ouest. L'eau est si profonde en cet endroit qu'il est impossible d'y jeter l'ancre; les bords de la rivière s'élèvent de 1,500 à 1,800 pieds.

LE CAP TOURMENTE.

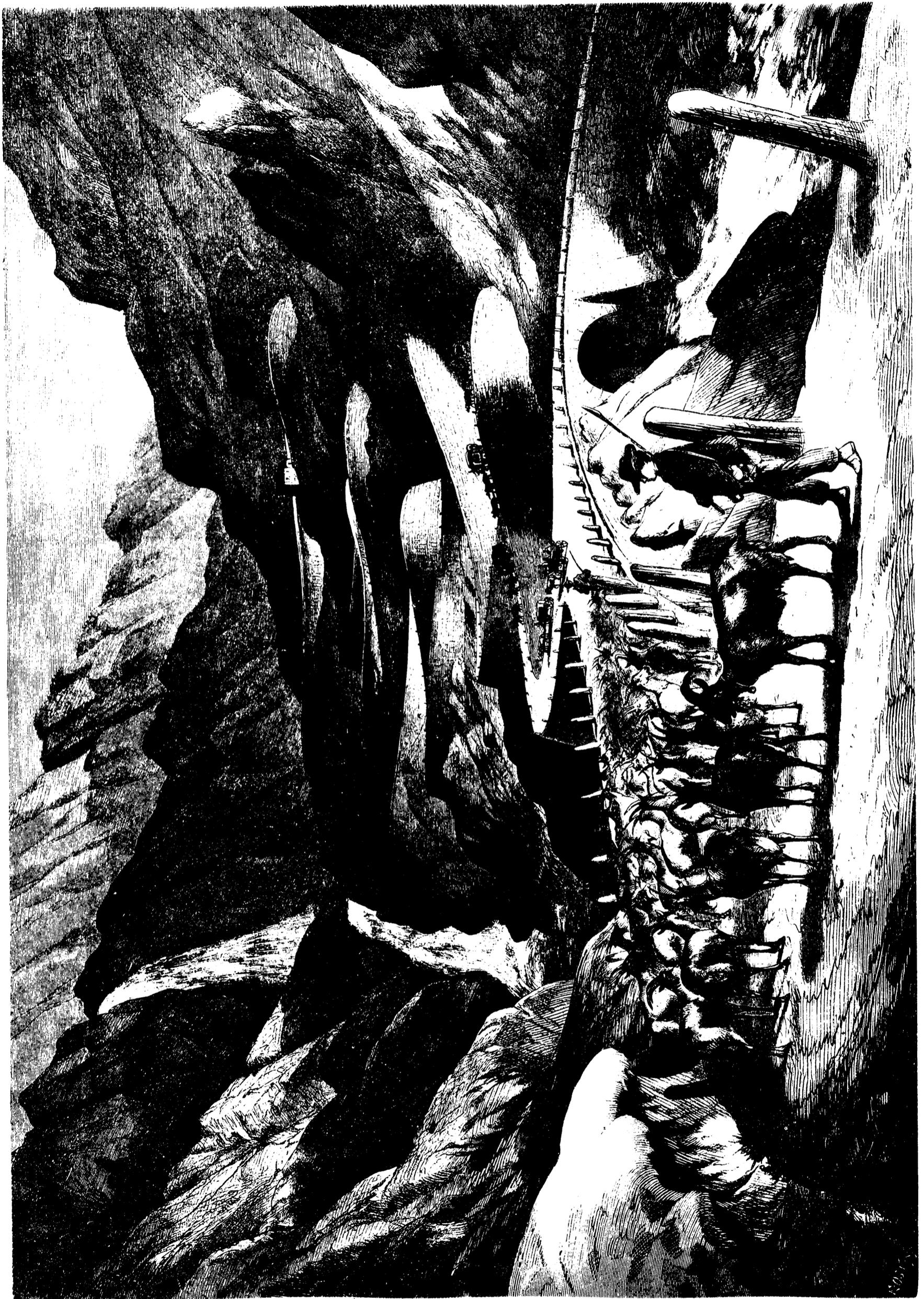
Promontoire situé sur la rive nord du fleuve, à environ 33 milles de Québec. Il s'élève à environ 2000 pieds au-dessus du niveau du fleuve.



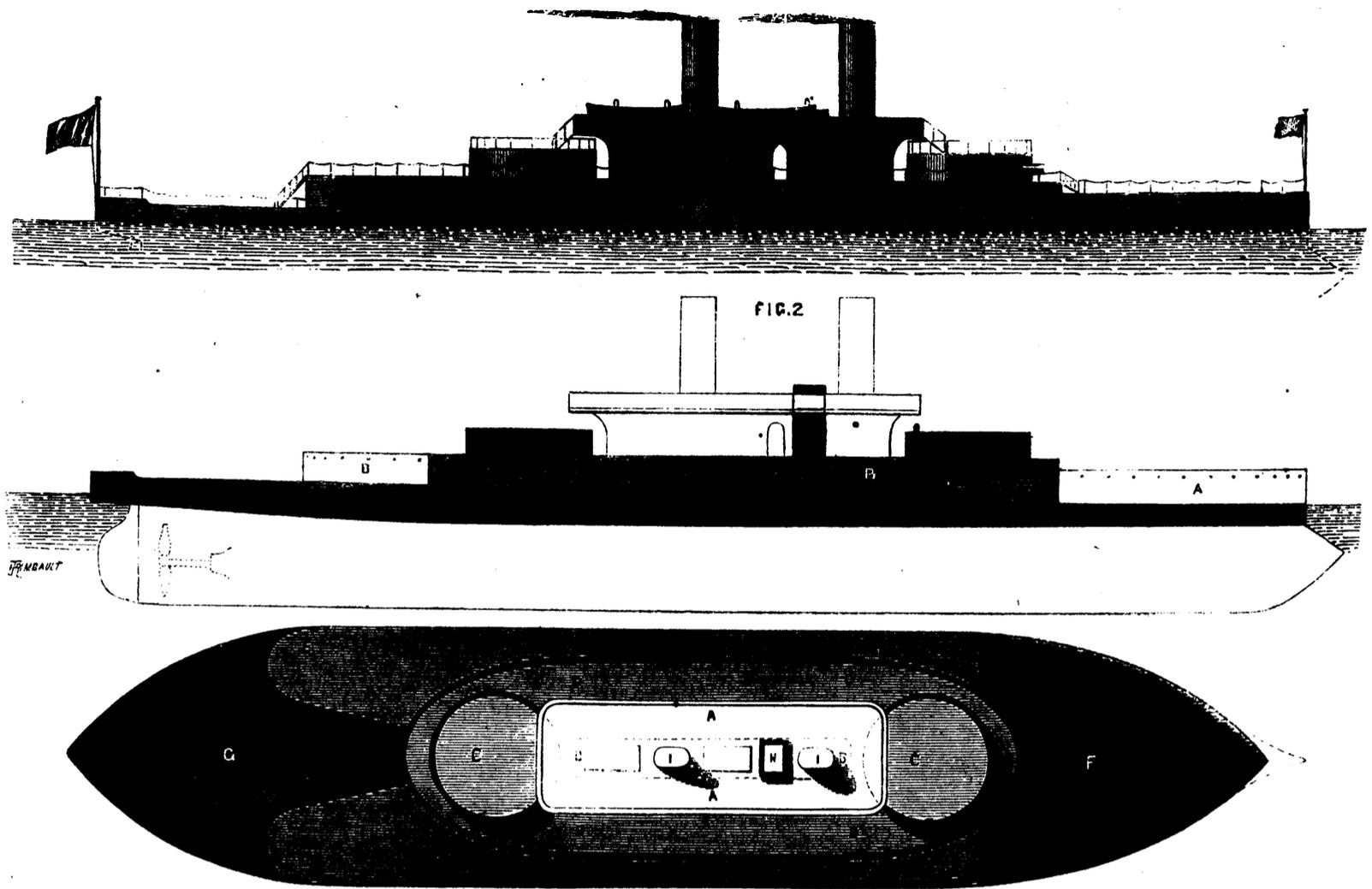
PIERRE LOUIS PANET.



"LA BOULE," SAGUENAY.



UN DÉFILÉ DANS LE MONT ST. GOTHARD.



VAPEUR CUIRASSÉ LE "THUNDERER," RÉCEMMENT SORTI DES CHANTIERS DE PEMBROKE, ANGLETERRE.



LE CAP TOURMENTE.

LES GROTTES ROUGES, PRÈS DE MENTON.

A. Ternante donne, dans l'*Illustration* de Paris, d'intéressants détails sur un squelette de Troglodyte, trouvé dans les Grottes Rouges. Voici ce qu'il dit :

J'étais en excursion aux environs de Menton, quand le hasard et le flair particulier aux artistes me fit m'égarer du côté des roches des Grottes-Rouges. La pluie me surprit et le seul abri qui s'offrit pour me mettre à couvert, fut l'entrée d'une de ces mêmes grottes, plus intéressantes du reste de loin que de près. Je fus largement récompensé de ma fatigue et des efforts que je fis pour pénétrer dans cette caverne qui se trouve à 60 ou 80 mètres au-dessus du niveau de la mer. Vous jugerez de mon étonnement en présence de ce que j'avais devant les yeux.

Un homme était à genoux devant un immense squelette, et il était plongé dans une telle préoccupation qu'il ne m'avait point encore aperçu. Je me trouvai donc obligé de me présenter moi-même à celui qui me semblait être le maître de ce singulier logis et nous liâmes promptement connaissance.

J'étais devant le savant Dr. Rivière, qui me dit que je venais d'assister à une découverte des plus intéressantes et des plus rares, celle du squelette d'un Troglodyte !

Il m'apprit en même temps qu'il était chargé par le gouvernement français d'une mission scientifique ayant pour objet l'étude de l'histoire naturelle fossile et préhistorique de la Ligurie.

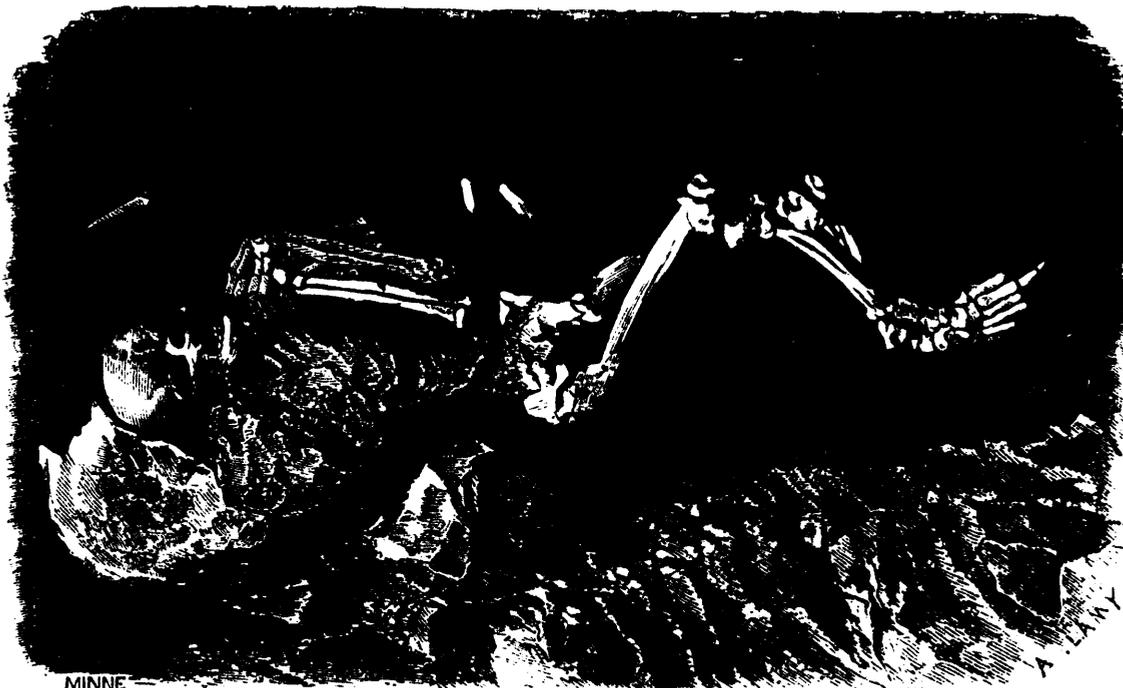
Après la découverte dans les carrières voisines d'une immense quantité d'ossements, de dents, de cornes fossiles, appartenant aux ours, cerfs gigantesques, rhinocéros, hyènes et autres quadrupèdes de l'époque jurassique, dont il a fait l'envoi aux musées du gouvernement, M. Rivière s'est occupé dans ces derniers temps à fouiller les cavernes.

Le squelette qu'il vient de découvrir se trouvait en face sous une couche de terre de plusieurs mètres ; son état de conservation est extrêmement remarquable et étonne, vu son âge, impossible à apprécier exactement, mais qui remonterait à des siècles au-delà des temps historiques. L'analyse de la terre dans laquelle il a été trouvé fournira probablement des éclaircissements à ce sujet.

Autour du squelette on a découvert quantité d'outils en silex de l'âge de pierre ; grattoirs, pointes, haches, et des poinçons en os dont le travail curieux doit avoir été obtenu par le frottement.

La découverte de cette curiosité a tellement fait de bruit ici, que le gouvernement italien, sur le territoire duquel elle a été faite, s'est opposé à l'enlèvement du sujet, et des douaniers, armés de leurs carabines, gardent la précieuse trouvaille afin d'en empêcher l'enlèvement.

Tels sont, monsieur le directeur, tous les renseignements que j'ai pu recueillir, et que je joins à la photographie et au croquis que je vous envoie : ce croquis, fait d'après nature, représente la vue intérieure de la grotte, au moment même de la découverte ; quand à l'épreuve photographique, je puis vous garantir sa parfaite exactitude ; elle a été prise



SQUELETTE TROUVÉ DANS LES GROTTES-ROUGES.



LES GROTTES ROUGES, PRÈS DE MENTON.

sur place, par M. Anfossi, de Menton, que M. Rivière a chargé de reproduire plus de deux mille objets trouvés dans ses diverses fouilles ; je suis heureux d'en offrir la primeur à l'*Illustration*.

P. S.—L'affaire du Troglodyte a pris les proportions d'un véritable incident diplomatique ; des notes ont été échangées entre le cabinet italien et la chancellerie de Versailles ; cette dernière soutenant les droits du docteur Rivière, auteur de la découverte ; le ministre italien répondant que la découverte, faite sur le territoire du gouvernement péninsulaire, ne pouvait être enlevée et transportée à l'étranger sans son autorisation. Enfin, la science française a eu gain de cause, et j'apprends au dernier moment que M. le docteur Rivière va faire emballer soigneusement et expédier à l'Académie des sciences le squelette dont la personnalité est destinée à s'accroître bien plus vivement encore d'ici à quelques jours.

POILS FOLATRES.—L'« Enquirer », de Cincinnati, endosse la responsabilité du fait suivant :

Un de ses « reporters » a découvert un nègre dont la langue était poilue. En ouvrant la bouche, ce nègre exhibait une langue d'une longueur plus qu'ordinaire et sur laquelle poussaient des poils raides, touffus d'une couleur rouge, se dirigeant vers l'arrière-bouche, ce qui lui causait de la peine à s'exprimer. A la racine des poils, la chair était bleuâtre. Cet homme est âgé de quarante ans et n'a pas de barbe. Sa chevelure est laineuse frisée et d'un beau noir, comme celle des gens de sa race. Dans sa conformation physique, il ressemble à tous les autres nègres.

Voici les indications qu'il a fournies : Il est né à Xenia, dans l'Ohio, d'un père noir et d'une mère blanche. Pendant la guerre de succession il s'enrôla dans un régiment nègres, fut blessé à Petersburg, et la guerre terminée, il s'en revint dans son village, d'où il s'est transporté à Covington depuis un an. Cette croissance de poils sur la langue, que la science cherche vainement à expliquer, lui est survenu depuis quelques mois, et naturellement il en éprouve une vive contrariété. Pour qu'il puisse manger et parler aisément, il sera obligé de confier, au moins une fois par semaine, sa langue aux soins d'un barbier.

Un individu de Koekuk, Iowa, possède une colonie de 158 ruches d'abeilles. L'an dernier il a vendu 4000 livres de miel et pour \$700 d'abeilles. Il cultive 40 acres de terre pour l'entretien de ses abeilles.

Un soldat français qui a eu le malheur d'avoir le nez emporté par un biscaien durant la dernière bataille se présente chez un général et lui offre ses services comme domestique.

—Le général en l'apercevant se met à rire de l'expression comique de sa figure et lui dit : « Oh diable avez-vous donc perdu le nez, mon brave ? »

—Dans la même bataille où vous avez perdu la tête, mon général, lui répond le vétéran.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 6 JUIN, 1872.

SEMAINE PARLEMENTAIRE.

LA QUESTION DES ÉCOLES.

L'imbroglie créé par la motion-Costigan a eu un dénouement inattendu et peu satisfaisant. Le gouvernement avait accepté l'amendement de l'hon. M. Chauveau; c'est ce que tout le monde pensait, et, quand M. Costigan a énergiquement affirmé la chose, dans la séance du 29 mai, aucun ministre ne l'a contredit. Le parti conservateur tout entier était décidé à soutenir cet amendement, si le cabinet déclarait officiellement s'engager à en pousser sérieusement l'exécution.

On avait compté sans le fanatisme protestant. Le gouvernement abandonna l'amendement Chauveau pour adopter celui de M. Colby, député de Stanstead. On ne lira pas sans intérêt les divers amendements proposés dans cette séance mémorable du 29 mai et les divisions qu'ils ont provoquées.

L'amendement de M. Chauveau, dont nous avons déjà donné la substance et qui avait pour objet de faire déclarer par le parlement impérial que la constitution consacrait le principe des écoles séparées dans toute la Confédération, a été perdu par 34 contre 126, comme suit :

Pour.—MM. Abbott, Anglin, Archambault, Beaubien, Bertrand, Cameron [Huron], Cameron [Inverness], Cayley, Chauveau, Currier, Delorme [Provencher], Dugas, Gendron, Grant, Irvine, Kempt, McDonald [Glengarry], McGill, Masson [Soulanges], McConkey, McGreevey, McKeagney, O'Connor, Pouliot, Power, Renaud, Ryan [Montréal], Scatcherd, Thompson [Haldimand], Thompson [Ontario], Webb, Whitehead, Workman, Wright [Comté d'Ottawa].—Total, 34.

Contre.—MM. Ault, Baker, Barthe, Beatty, Belle-rose, Benoit, Blake, Blanchet, Bodwell, Bolton, Bourassa, Bowman, Bown, Burpee, Campbell, Carling, Carmichael, Caron, Carter, Cartier, Sir George, Cartright, Cheval, Chipman, Cimon, Coffin, Colby, Connell, Costigan, Coupal, Crawford [Leeds], Cumberland, DeCosmos, Delorme [St. Hyacinthe], Dobbie, Dorion, Ferguson, Ferres, Forbes, Fortin, Fournier, Gaucher, Gaudet, Geoffrion, Gibbs, Godin, Gray, Grover, Hagar, Hincks, Sir F., Holton, Houghton, Howe, Hurdon, Jackson, Joly, Jones [Leeds et Grenville], Keeler, Killam, Kirkpatrick, Lacerte, Langevin, Lapum, Lawson, Sir J. A. McDonald [Kingston], McDonald [Lunenburg], McDonald [Middlesex], McKenzie, Masson [Terrebonne], McCallum, McDougall [Lanark], McDougall [Renfrew], McDougall [Trois-Rivières], McMillan, McMonies, Metcalf, Mills, Morris, Morrison [Victoria], Morrison [Niagara], Munroe, Nathan, Nelson, Oliver, Pâquette, Pelletier, Perry, Pickard, Pinsonneault, Pope, Pozer, Ray, Redford, Robitaille, Ross [Champlain], Ross [Ile du Prince-Edouard], Ross [Victoria, N. E.], Ross [Wellington Co.], Ryan [King's Co., N. B.], Rymal, Schultz, Scriver, Shanly, Smith [Westmoreland], Snider, Sprout, Stephenson, Stirton, Street, Sylvain, Thompson [Caribou], Tilley, Tourangeau, Tremblay, Tupper, Wallace [Albert] Wallace [V. I.], Walsh, Wells, White [Halton], Wilson, Wood, Wright [York, Ontario], W. R. Young.—Total, 126.

M. Smith, député de Westmoreland, Nouveau Brunswick, avait combattu la proposition de M. Chauveau dans un long discours où il avait déclaré croire que sa province accepterait favorablement l'expression d'un vœu du parlement fédéral pour le rappel de la loi de 1871. C'était convenu, et M. Colby se leva aussitôt pour faire un discours dans le même sens et proposa l'amendement suivant :

« Cette Chambre regrette que l'Acte des Ecoles récemment passé dans le Nouveau-Brunswick cause du mécontentement à une partie des habitants de cette province, et espère qu'elle sera amendée, durant la prochaine session de la législature du Nouveau-Brunswick, de manière à faire disparaître les justes sujets de mécontentement qui existent maintenant. » Cette proposition a été emportée par 117 contre 42. Voici le détail des votes :

Pour.—MM. Abbott, Archambault, Ault, Baker, Beatty, Blake, Blanchet, Bodwell, Bolton, Bowman, Bown, Burpee, Cameron [Huron], Campbell, Carling, Carter, Cartier, Cartwright, Chipman, Coffin, Colby, Connell, Crawford [Brockville], Crawford [Leeds], Cumberland, Currier, DeCosmos, Dobbie, Drew, Ferguson, Ferres, Forbes, Fortin, Gaucher, Gibbs, Gray, Grover, Hager, Heath, Hincks, Houghton, Howe, Hurdon, Irvine, Jackson, Jones, Keeler, Kempt, Killam, Kirkpatrick, Langevin, Lapum, Lawson, Little, McDonald [Glengarry], McDonald [Sir J. A.], McDonald [Lunenburg], McDonald [Middlesex], McKenzie, McGill, Masson [Soulanges], McCallum, McConkey, McGreevey, McKeagney, McMonies, Metcalf, Mills, Morris, Morrison [Victoria], Morrison [Niagara], Munro, Nathan, Nelson, O'Connor, Oliver, Perry, Pickard, Pope, Pouliot, Ray, Redford, Robitaille, Ross [P. E.], Ross [Victoria], Ross [Wellington], Ryan [Kings, N. B.], Rymal, Savoy, Scatherd, Schulz, Scriver, Shanly, Smith [Westmoreland], Snider, Sprout, Stephenson, Stirton, Street, Sylvain, Thompson [Caribou], Thompson [Haldimand], Thompson [Ont.], Tilley, Tourangeau, Tupper, Wallace [Albert], Wallace [V. I.], Wallace, Webb, Wells, White [Halton], Whitehead, Wilson, Wood, Workman, Young.—Total, 117.

Contre.—MM. Anglin, Barthe, Beaubien, Béchard, Belle-rose, Benoit, Bertrand, Bourassa, Cameron, Carmichael, Caron, Cayley, Chauveau, Cheval, Cimon, Costigan, Coupal, Delorme, Dorion, Dugas, Fortier, Fournier, Gaudet, Geoffrion, Gendron, Godin, Holton, Joly, Lacerte, Masson, McDougall, [Trois-Rivières] Paquet, Pelletier, Pinsonneault, Power, Renaud, Ross, Ryan, [Montréal], Tremblay, Wright.—Total, 42.

Cette minorité, tirée surtout du Bas-Canada, déclarait par la même ne pouvoir accepter les vues du gouvernement sur cette question particulière des écoles catholiques du Nouveau-Brunswick : c'était déjà presque voter non-confiance dans le cabinet sur un point de sa politique. M. Dorion saisit habilement la balle au bond pour porter un coup au gouvernement, ou du moins pour essayer de diviser et d'affaiblir les conservateurs du Bas-Canada. Il proposa un amendement que Sir John et Sir George déclarèrent accepter comme un vote direct de non-confiance. Voici cet amendement et la division qu'il occasionna :

L'hon. M. Dorion propose alors que les mots suivants soient ajoutés à la motion de M. Colby, savoir : « Et cette Chambre regrette en outre que, pour calmer un mécontentement si bien fondé, Son Excellence le gouverneur-général n'ait pas été conseillé de désavouer l'Acte des Ecoles de 1871 passé par la législature du Nouveau-Brunswick. »

Pour.—MM. Anglin Barthe, Béchard, Belle-rose, Benoit, Bourassa, Cameron [Inverness], Caron, Cayley, Cheval, Cimon, Costigan, Coupal, Delorme [Provencher], Delorme [Saint-Hyacinthe], Dorion, Dugas, Fortier, Fournier, Gaudet, Geoffrion, Gendron, Godin, Holton, Joly, Lacoste, Masson, [Terrebonne], McDougall [Trois-Rivières], Paquet, Pelletier, Pinsonneault, Power, Pozer, Renaud, Ross, [Champlain], Ryan, Tremblay, Wright [comté d'Outaouais].—Total, 38.

Contre.—MM. Abbott, Archambault, Ault, Baker, Beatty, Beaubien, Bertrand, Blake, Blanchet, Bodwell, Bolton, Bown, Burpee, Cameron [Huron], Campbell, Carling, Carter, Cartier, [Sir G. E.], Cartwright, Chauveau, Chipman, Coffin, Colby, Connell, Crawford [Brockville], Crawford [Leeds], Cumberland, Currier, DeCosmos, Dobbie, Drew, Ferguson, Ferres, Forbes, Fortin, Gaucher, Gibbs, Grant, Gray, Grover, Hincks [Sir F.], Houghton, Howe, Hurdon, Irvine, Jackson, Jones [Leeds and Grenville], Keller, Kempt, Kirkpatrick, Langevin, Lapum, Lawson, Little, McDonald [Glengarry], McDonald, [Sir J. A.], McDonald, McKenzie, McGill, Masson [Soulanges], McCallum, McDougall [Lanark], McDougall [Renfrew], McGreevy, McMonies [Metcalf], Mills [Victoria], Morrison [Niagara], Munroe, Nathan, Nelson, O'Connor, Perry, Pickard, Pope, Ray, Redford, Robitaille, Ross [Ile du Prince-Edouard], Ross [Victoria, N. S.], Ross [Wellington, C. B.], Ryan, [Kings, N. B.], Rymal, Savary, Scatherd, Scriver, Shanly, Smith [Westmoreland], Snider, Sprout, Stephenson, Stirton, Street, Sylvain, Thompson, [Coriboo], Thompson [Ontario], Tilley, Tourangeau, Tupper, Wallace, [Albert], Wallace [V. I.], Walsh, Webb, Wells, White [Halton], Whitehead, Wilson, Wood, Workman, Wright [York, Ont., W. B.], Young.—Total, 117.

Sur proposition de l'hon. M. McKenzie, la Chambre adopta ensuite à l'unanimité l'addition suivante à la motion de M. Colby :

« Et que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient que l'opinion des officiers en loi de la couronne, en Angleterre, et, s'il est possible, l'opinion du comité judiciaire du conseil privé, soient obtenues quant au droit de la législature du Nouveau-Brunswick, de faire des changements à la loi des écoles qui privent les catholiques romains des privilèges dont ils jouissaient au moment de l'Union à l'égard de l'éducation religieuse dans les écoles communes, dans le but de constater si ce cas tombe sous l'effet des termes de la 4e sous-section de la 93e clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, qui autorise le parlement du Canada à décréter des lois correctives pour la due exécution des dispositions touchant l'éducation dans le dit acte. »

Ce n'est pas chose facile que d'apprécier la portée de ces divers amendements et le résultat des votes curieux qu'ils ont suscités. Nous sommes à la veille des élections; la timidité des uns, l'esprit d'intrigue des autres, la malhonnêteté de certains charlatans politiques, ont concouru à embrouiller les esprits et à déplacer la question. C'était une question catholique, une question nationale, une grande question de principe : l'esprit de parti voudrait en faire un levier politique, un mot de passe pour les élections; il fallait la traiter sans passion, avec calme et à un point de vue élevé : les plus mauvaises passions sont invoquées et l'on tente de convertir en vil instrument de vengeance contre quelques hommes publics du Bas-Canada, une arme qui ne devait servir qu'à combattre noblement pour les droits outragés de nos frères du Nouveau-Brunswick.

La loi des écoles passée en 1871, et qui est entrée en force le 1er janvier 1872, est-elle injuste, inique, athée, et violente-t-elle la conscience catholique? Oui, c'est une loi aussi absurde que tyrannique; tout le monde l'admet, dans la presse, au parlement comme dans le gouvernement : les tyrannaux imbéciles qui l'ont imposée aux catholiques du Nouveau-Brunswick n'osent plus la défendre ouvertement ni directement. Elle proscrie l'enseignement religieux et force les catholiques à contribuer à des écoles destinées à donner une éducation sans Dieu, dans lesquelles il leur faudra tenir leurs enfants ou les laisser dans l'ignorance, s'ils n'ont pas les moyens de se cotiser une deuxième fois. C'est un système impie, condamné par l'Eglise, par le sentiment public et qui a valu aux libéraux du Bas-Canada, pour avoir voulu l'introduire en 1856, un éloignement presque perpétuel du pouvoir.

Encore une fois, sur ce point, pas de divergence d'opinion. Là où commence le partage des avis, c'est sur la seconde question, qu'on pourrait ainsi poser : le Gouver-

neur-général devait-il désavouer cette loi inique de 1871, en vertu du pouvoir qui lui est conféré par la section 93 de l'acte Impérial de 1867?—Cette question se resoud en une autre qui est une question de fait : les catholiques du Nouveau-Brunswick jouissaient-ils d'un système d'écoles dites Ecoles Séparées avant 1867? Pouvaient-ils, comme les catholiques du Haut-Canada, et les protestants du Bas-Canada, lorsqu'ils étaient assez nombreux, se taxer eux-mêmes pour leurs propres écoles et éviter par là de contribuer aux écoles protestantes?—Oui; comme question de fait, cela ne souffre pas la moindre difficulté. Alors, se demandent tout naturellement les gens simples, à l'esprit peu processif, et qui croient que deux et deux font toujours quatre, pourquoi tout ce tapage, pourquoi le Cabinet Fédéral n'a-t-il pas avisé le gouverneur-général de désavouer cette loi de 1871? C'est ici que se dresse menaçante la grande difficulté légale et constitutionnelle. Il faut distinguer : les catholiques du Nouveau-Brunswick avaient des écoles séparées, mais d'après une espèce de tolérance de la majorité; cela dépendait d'un vote annuel d'octrois spéciaux; il y avait même un statut qui déclarait,—du moins M. Anglin l'a dit et il n'a pas été contredit,—qu'on n'enseignerait aux enfants qu'une religion approuvée par leurs parents. Mais il paraît que cela ne suffit pas : aucun statut n'accordait formellement un système d'écoles séparées. Or, d'après cette clause 93 de l'acte de 1867, dont nous avons parlé plus haut, et qui est destiné à protéger les minorités opprimées, le gouverneur en conseil n'aurait droit d'intervenir que quand une loi spéciale, un statut aurait accordé avant 1867, ce droit à des écoles séparées, dont jouissaient si pleinement les catholiques du Nouveau-Brunswick. Et « voilà pourquoi votre fille est muette, » et pourquoi Sir John A. McDonald a, en sa qualité de ministre de la justice, conseillé de ne pas désavouer la loi du Nouveau-Brunswick.

Mais il ne faut pas jouer avec le feu ni badiner à propos de choses aussi sérieuses. Nous avons plus haut clairement exposé l'état vrai de la question. En face du refus du gouverneur-général de désavouer le *Bill* du Nouveau-Brunswick, quel remède restait aux amis de la liberté religieuse? Il y en avait trois : lo renverser le gouvernement qui semblait refuser de rendre justice aux catholiques du Nouveau-Brunswick :—c'était le but de la proposition—Costigan et de l'amendement—Dorion; 2o demander à l'Angleterre de réviser notre constitution fédérale de 1867 de façon à comprendre et protéger les privilèges et avantages possédés par les minorités de toutes les provinces en 1867, par usage, coutume, tolérance, ou autrement :—c'était l'amendement—Chauveau; 3o faire des représentations amicales au Nouveau-Brunswick pour l'engager à rappeler son odieuse loi, et faire réviser, par un tribunal supérieur, impartial et désintéressé, le bureau colonial, les officiers en loi de la Couronne anglaise et même le conseil privé,—l'opinion de Sir John et du gouvernement canadien, refusant de désavouer la loi du Nouveau-Brunswick :—c'étaient les amendements combinés de Colby et de McKenzie, dont le premier a réuni une majorité de 75 et l'autre a rencontré l'assentiment unanime de la Chambre. Lequel de ces trois remèdes ou moyens était le meilleur, lequel était possible, lequel était surtout le plus praticable? En politique, on compte avec les passions et les faiblesses des hommes. On ne doit viser au mieux que pour arriver plus sûrement au possible et au praticable.

Ceux qui étaient disposés à voter pour la motion de M. Costigan et qui ont endossé la proposition de M. Dorion, avaient surtout pour but d'affirmer un grand principe et de proclamer hautement le mécontentement des Catholiques de toute la Puissance concernant la manière dont le gouvernement envisageait la clause 93 de l'acte Fédéral. Ils ne pouvaient voter autrement sans se montrer illogiques; ils n'ont pas regardé aux antécédents de ceux qui exprimaient leur sentiment actuel. Ils n'ont pas demandé à M. Dorion compte de son vote de 1856 sur la motion-Papin. Ils ont été droit au but, sans se soucier des intérêts personnels ni de parti. Il s'agissait d'affirmer le sentiment catholique et ils l'ont fait courageusement. Ils n'ont pas hésité à se séparer de leurs chefs pour remplir ce qu'ils croyaient être un devoir de conscience. Ils avaient répudié la motion-Colby comme s'éloignant trop de la motion-Costigan; ils ne pouvaient pas, sous prétexte de faire les affaires du parti libéral, voter contre la motion de M. Dorion, qui n'était qu'une copie légèrement modifiée de celle de M. Costigan. La logique de la conscience doit passer avant la logique des partis.

Au reste, l'amendement de M. Dorion ne peut pas même être considéré comme un succès de parti. Il a bien un peu et momentanément dévisé le parti conservateur, mais il a d'un autre côté mis en relief le défaut de lien et de cohésion entre l'opposition du Bas-Canada et celle d'Ontario, qui n'a pas hésité un seul instant à se séparer et à voter confiance au gouvernement de Sir John, qu'elle déteste tant, parce qu'elle préfère son fanatisme et ses haines religieuses à la fidélité des alliances.

Il est bien regrettable que l'on n'ait pu accepter l'amendement de M. Chauveau : il était le plus rationnel, le plus juste et offrait le plus de chances de succès. Pourquoi n'a-t-il pu rallier l'assentiment de tout le Cabinet ? Il aurait eu d'emblée le concours de la Chambre, moins, peut-être, la petite phalange du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement, quelques Conservateurs du Bas-Canada et tout l'élément protestant ont trouvé un centre, un point d'accord et de contact dans la motion-Colby. C'est le *nec plus ultra* des concessions protestantes : au-delà, on aurait posé la question catholique et la question protestante ; ou aurait vu poindre la guerre religieuse. Dans un pays où les catholiques comptent le quart de la population, un million sur quatre, c'était téméraire et dangereux. Ce que l'on n'a pu arracher à la pointe de l'épée, on va en tenter la conquête par la diplomatie. C'est sans doute cette raison de prudence politique qui a inspiré la conduite du gouvernement sur les amendements de MM. Chauveau et Colby. On a craint les explosions du fanatisme religieux ; on a cru que le Nouveau-Brunswick, éclairé par les représentations du Parlement fédéral, un peu effrayé de l'attitude des Catholiques du Bas-Canada, à cause de sa demande de *better terms*, reviendrait sur sa décision et rappellerait sa loi de 1871. L'argent que le Bas-Canada sera disposé à lui voter pour améliorer son sort lui permettra de donner la liberté religieuse aux Catholiques. Ils sont grands et nobles ces braves gens de la majorité protestante du Nouveau-Brunswick !

L'avenir dira qui a eu raison, ou de ceux qui voulaient à tout prix l'application vigoureuse du principe abstrait, sans regarder aux conséquences, ou de ceux qui ont préféré adopter la ligne plus longue de la diplomatie tortueuse, qui consista à exploiter les besoins et les intérêts des protestants du Nouveau-Brunswick afin de leur arriver au cœur par le chemin de leur bourse.

LE PACIFIQUE.

La semaine a vu s'accomplir le grand travail de la session et Sir George a emporté triomphalement sa mesure par d'écrasantes majorités sur chaque vote sérieux provoqué par ses adversaires. Le Bill est passé, en principe, en substance, à peu près tel qu'il a été proposé et que nos lecteurs connaissent par l'analyse que nous en avons alors faite. C'est le grand succès de la carrière de Sir George. Il sera désormais, plus que jamais, l'homme des chemins de fer.

Le bill est passé ; il est passé à peu près tel qu'il l'a voulu. C'est un grand pas, mais ce n'est pas tout. Qui aura le contrat ? Comment se feront les dernières explorations et l'emplacement final du tracé ? Le Bas-Canada attend avec confiance, mais non sans quelque anxiété. Il ne veut pas être victime de l'ambition de M. Brydges et de l'avidité des gens de Toronto.

REPRÉSENTATION.

Dans la séance de samedi, 1er courant, Sir John A. McDonald a introduit une mesure pour la redistribution des sièges dans Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, nécessitée par le dernier recensement. Il y a aussi un changement considérable dans les limites des divisions centre, et ouest de Montréal.

J. A. MOUSSEAU.

MES RIMES.

Tel est le titre d'un livre maintenant sous presse et qui paraîtra dans un mois. L'auteur, notre ami, M. Elzéar Labelle, a réuni toutes ses poésies pour les présenter au public sous cette nouvelle forme. Le fini des vers, la naturel de l'inspiration, la finesse du trait, la gaieté charmante et noble de la pensée, voilà ce qui distingue, tout le monde le sait, le talent du jeune poète. Le plus souvent, ce ne sont que des essais, des ébauches, mais qui suffisent pour démontrer que M. Labelle a tout ce qu'il faut pour arriver au premier rang, quand il voudra étudier et travailler sérieusement.

J. A. MOUSSEAU.

NÉCROLOGIE.

On lit dans la *Minerve* du premier courant :
 « A St. Zéphirin, le 30 ultimo, à l'âge de 77 ans, Stanislas David, écr., Major de Milice, père de notre concitoyen de l'*Opinion Publique*, M. L. O. David. Le défunt était un des beaux types du cultivateur canadien aussi remarquable par ses avantages physiques que par son grand jugement et son honnêteté proverbiale ; bon cœur, gaieté inaltérable, il avait toutes les qualités du caractère français. Il a exercé autrefois une grande influence politique dans les campagnes qui avoisinent Montréal. Jusqu'à ses dernières années, il avait demeuré au Sault-au-Récollet, où il laisse le souvenir le plus durable. »

NOTRE FEUILLETON.

Nos lecteurs n'apprendront pas sans plaisir que nous continuerons, la semaine prochaine, la publication des « Contes et Légendes » de M. Faucher.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous sommes priés d'annoncer au public que M. J. E. d'A. de Norbonne-Lara doit publier, dans le mois d'août, une 3^{me} édition de l'*Aimable Compagnon* (ce qui prouve que les livres se vendent après tout, maintenant), et un volume considérable contenant les essais poétiques de M. de Narbonne.

Ce monsieur espère que ce dernier volume méritera, autant que l'autre, la faveur publique.

Les Canadiens et Français d'Assomption, Ill., ayant formé une société sous le nom de « L'Union Franco-Canadienne, » les messieurs dont les noms suivent ont été nommés officiers :

F. D. Malhiot, Président ; Paul Latouche, Vice-Président ; J. E. Trottier, Secrétaire-Archiviste ; Louis Allain, Assistant-Secrétaire-Archiviste ; Alphonse Pigeon, Trésorier ; Laurent Panneton, Collecteur-Trésorier ; Ambroise Rouleau, Assistant-Collecteur-Trésorier.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Rien de très intéressant, la semaine dernière. Paul de Cassagnac s'est battu en duel avec Locroy, rédacteur du *Rappel*, et l'a blessé.

ESPAGNE.

Le désordre s'aggrave, le ministère Sagasta ayant été défait pour avoir détourné \$20,000,000 de leur emploi, le maréchal Serrano qui avait formé un autre ministère a été forcé de résigner. Les républicains qui ont laissé les monarchistes se déchirer jusqu'à présent se proposent d'intervenir bientôt dans la lutte.

ANGLETERRE.

Le 28 mai M. Gladstone ayant proposé à la Chambre des Communes de s'ajourner à jeudi, M. Thom Hughes s'est levé pour combattre la motion, au milieu des ricanements de ses collègues. Il a rappelé que la Chambre ne s'ajournant que pendant deux heures le jour de l'Ascension pour permettre à ses membres de vaquer aux exercices religieux, il serait ridicule qu'elle s'ajournât 24 heures pour assister aux courses du Derby. Il est peu digne de la Chambre des Communes de s'intéresser à ce point aux courses des chevaux. Les courses anglaises ont donné naissance au système de jeux et de paris les plus pernicieux qui ait jamais déshonoré un pays. Tout en combattant ce genre d'amusement, l'orateur est partisan d'autres exercices du sport, comme les régattes, le cricket et autres compétitions salutaires qui développent la vigueur et la hardiesse de l'homme.

Malgré la protestation de M. Hughes, la motion d'ajournement a été votée par 212 voix contre 58.

Le grand événement du Derby anglais, la course dite Derby Stakes, a eu lieu le 29 mai. Le vainqueur a été *Cremore*. *Brother to Murr* est arrivé second et *Queen's Messenger* troisième.

TRAITÉ DE WASHINGTON.

Il y a des rumeurs que ce pauvre traité est encore dans l'eau chaude, que le gouvernement anglais ne serait pas disposé à accepter les amendements demandés par le Sénat à l'article additionnel. Mais il est dans la destinée de ce traité de souffrir jusqu'à la fin.

LES MAUVAIS LIVRES ET L'INDEX.

Le mal est si grand sur la terre aujourd'hui, qu'enfin tout le monde est forcé d'y réfléchir. Les plus inattentifs jettent un regard plein d'horreur sur le passé, et un regard plein d'anxiété sur l'avenir. Il n'en peut guère être autrement, car dans certaines contrées on est à ce point de démoralisation, que ceux qui vieillissent sans perdre la foi sont considérés comme des exceptions, et que les bons chrétiens ne sont que des convertis. On s'agite donc, et chacun demande : d'où vient cette perversion générale ? d'où vient cet étrange débordement de l'erreur ? d'où vient qu'il n'y a plus rien de sacré pour les hommes ? A toutes ces questions ceux qui ont un peu l'expérience du monde n'ont qu'une réponse : les mauvaises lectures, les mauvaises lectures ! Des milliers d'auteurs tiennent continuellement par leurs milliers de livres ou de journaux le langage du crime, du mensonge et de l'erreur à toutes les jeunes intelligences, et l'on s'étonne de ce qu'il y a des perversions ? Presque tout le monde, hélas ! s'abreuve à des sources empoisonnées, est-il donc étonnant qu'il y ait des maladies et des morts fréquentes ? Nous savons des parents qui naguère encore fournissaient eux-mêmes à leurs enfants des romans de Georges Sand et de Victor Hugo. Ces parents ont paru surpris de s'apercevoir plus tard que leurs enfants ne faisaient que des libertins et des libres-penseurs ; les insensés ! ils avaient semé l'ivraie à pleines mains, et ils croyaient récolter le pur froment ! Ils avaient allumé le terrible incendie des passions dans ces jeunes âmes, et ils croyaient que la sainte pudeur allait y croître et produire des fruits ! Que de parents ont laissé leurs enfants se perdre ainsi par des lectures impies ! L'Eglise a cependant un remède pour de si grands maux ; elle a une digue à opposer à ce torrent destructeur que rien ne semble pouvoir maîtriser ; nous voulons parler de la précieuse loi de l'Index.

C'est cette loi qui nous sauvera, nous peuple canadien, si nous avons le courage de nous en montrer les fidèles observateurs.

Par le passé, nous nous sommes montrés un peu oublieux sous ce rapport. Il nous était venu de France une prétention gallicane de n'être pas soumis aux décrets de l'Index ; quels dommages ne nous a pas causés cette fautive prétention ! A la faveur de cette indulgence que de mauvais livres se sont répandus, lesquels, sans cela, eussent été arrêtés à nos portes.

Aujourd'hui il n'y a plus à douter un seul instant de l'obligation ou nous sommes de nous soumettre aux décisions de l'Index ; c'est donc le temps de réclamer en faveur d'une loi qui devra faire tant de bien à notre pays. Il y a encore beaucoup d'infractions, et souvent ces injustices sont passablement inexplicables. Ces chrétiens, qui semblent craindre plus que la mort la terrible sentence d'excommunication, bravent insolentement cette peine lorsqu'il s'agit de la lecture des mauvais livres. Qu'on n'aille pas feindre cependant de ne pas prendre cela au sérieux ; la lecture d'un livre à l'Index est un crime que l'Église punit par l'excommunication, et l'excommunication pèse sur la tête de quiconque connaît ce crime ; il n'y a rien de plus certain, même dans notre religion. On a pris les choses trop à la légère, par le passé, il faut revenir à la saine doctrine.

S'il est défendu de lire les livres à l'Index, il est défendu sous la même peine de les garder en sa possession, de les prêter ou de les vendre.

Nous pourrions dire à tel libraire catholique : Monsieur, il vous est défendu de vendre ou de garder les Paroles d'un Croyant de Lamennais, ce livre est à l'Index. Nous pourrions dire à tel autre : comment osez-vous vendre des romans de Georges Sand, d'Alexandre Dumas, etc, tous ces livres sont à l'Index. Votre conscience de citoyen ne vous reproche-t-elle pas amèrement de répandre ainsi l'immoralité ; et votre conscience de catholique ne vous a-t-elle pas averti que vous étiez sous le coup de l'excommunication ? Nous pourrions dire à un troisième : toute traduction de la bible en langue vulgaire qui ne porte pas une approbation et des commentaires pour les passages difficiles, se trouve à l'Index par là même ; pourquoi bravez-vous les foudres de l'Église en vendant des traductions qui ne remplissent pas ces conditions ?

On trouve de pauvres âmes dévoyées qui osent faire des objections contre l'Index ; ils disent : tel livre est condamné, c'est déplorable, il est si bien écrit. Je puis dire d'abord que c'est une chose extraordinairement rare qu'un livre à l'Index soit bien écrit. Qui ne respecte pas les règles de la morale ne respecte pas les règles de l'art. Dans tous les cas, ce livre n'aurait toujours que la forme de bonne, et que vaut la forme sans le fond ?

J'admets que c'est un livre agréable ; mais est-ce une raison de le lire ? Croyez-vous qu'il serait permis de s'empoisonner si la strichnine avait la douceur du miel pour le palais ? On dit : il faut bien savoir ce qu'il y a dans ces livres. Je ne sais pas quel gout a l'arsenic, et je ne serai jamais tenté d'en manger pour le savoir.

N'oublions jamais que les mauvais livres sont un poison pour l'âme.

MÉRIER.

LE 24 MAI AU COLLÈGE DE NICOLET.

Messieurs les Rédacteurs,

Encore une de ces fêtes qui demeurent à jamais gravées dans le souvenir de ceux qui y participent ! Vous souvient-il du 24 mai 1866, où Nicolet voyait sept cents anciens élèves se presser à une même table comme des enfants d'une même famille ? Eh ! bien, messieurs les Rédacteurs, c'est l'anniversaire d'un si beau jour qui a donné lieu à une fête que les échos de la riante rivière de Nicolet rediront longtemps encore.

Le 24, ou plutôt le 27—car la fête avait été remise—après avoir entendu la Messe sous les armes, les « Fils de Châteauguay » vinrent parader devant le collège. Vers neuf heures, la voix majestueuse du canon couvrit les feux de joie ; alors la compagnie se divisa en quatre parties ; et chaque *squad* prit ses dispositions. Afin de relever l'éclat de cette fête, les officiers avaient résolu de livrer un simulacre de combat. Le sergent J. B. Grenier défendait le fort ; une autre *squad*, sous les ordres du Capt. C. Tremblay, formait la réserve ; les deux autres, sous le commandement du Lieut. O. Beauchesne et de l'Enseigne E. Courval, devaient commencer l'attaque et soutenir le feu des assiégés. Le feu de tirailleurs fut très bien soutenu ; et de temps en temps, dominant le tumulte, se faisait entendre la voix du canon. Enfin, après quelques heures de combat, les assiégés sont obligés de rendre leurs armes. (1)

Alors, quand les honneurs de la guerre furent rendus aux prisonniers, M. de Chatillon adressa la parole aux « Fils de Châteauguay » en termes très appropriés. Il dit surtout : « Quand je vois le petit nombre de soldats qui formaient la garnison, et le grand nombre qui l'attaquaient, ma pensée se transporte facilement à Rome, et il me semble assister à ce combat du 20 septembre 1870, où l'on vit la force triomphante insulter aux quelques zouaves vaincus qui défendaient la Ville Eternelle. Eh ! bien, au milieu de ces tristes souvenirs, il me vient une pensée consolante : c'est qu'un jour peut-être vous irez à Rome et que vous serez, non pas vaincus, mais vainqueurs. Vive Pie IX ! » Et le digne commandant était très ému en parlant ainsi. Alors chacun se sépara pour aller prendre le dîner.

Mais la journée n'était point finie. Dans l'après-midi, les « Fils de Châteauguay » allèrent camper au « lac ». « La campagne au lac » de Nicolet est un de ces souvenirs que les anciens élèves conservent avec le plus de soin. Invité à visiter leur camp, je pris part à tous leurs ébats ; et je puis assurer que c'est un jour que Nicolet peut compter au nombre de ses plus belles fêtes. A 6 1/2 heures, quand nous laissâmes le « lac », je dus m'écrier avec Lamartine :

« O Lac !
 Vous que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir,
 Gardes de ce beau jour, gardes, belle nature,
 Au moins le souvenir. »

Le camp venait d'être levé. D'un si beau jour, il ne nous reste plus, messieurs les Rédacteurs, que le souvenir. Mais quel beau souvenir qu'un souvenir de Nicolet !

Je suis, etc.,

UN SPECTATEUR.

(1) Ce plan de bataille, goûté et admiré par tout le monde, fut fait par M. de Chatillon.

On ne saurait donner trop de publicité aux bons exemples. A Honolulu, un certain Benimana ayant fait publier dans les journaux qu'il ne répondait pas des dettes de sa femme, laquelle venait d'abandonner le domicile conjugal, Mme Benimana, née Kamiki, s'est empressée de répondre par la même voie, « qu'elle avait quitté son mari parce qu'il ne pourvoyait pas suffisamment à ses besoins, et qu'elle entendait faire des dettes à son cœur comptant, monsieur son mari devant s'estimer trop heureux de les payer. »
 Voilà une femme !

FERD. GAGNON,

Rédacteur, et Gérant pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre (Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island) et l'Etat de New-York.

WORCESTER, MASS. JEUDI, 6 JUIN, 1872.

ACROSTICHE.

L'ORAISON DOMINICALE.

Notre espoir est en vous, Etre suprême et juste,
Père infiniment bon, maître toujours auguste,
Qui gouvernez les cieux, la terre, les humains,
Etes le Roi des rois, l'appui des souverains,
Aux mortels malheureux daignez être propice.

VARIÉTÉS.

MONSIEUR QUOI.

Un homme de Rouen s'appelait Quoi. Il n'est pas défendu
de s'appeler Quoi; c'est même indiquer que l'on descend d'un
grammairien ou d'un curieux.

MONSIEUR POURQUOI.

Dans une affaire, l'audancier disait à un Auvergnat:—Com-
ment vous appelez-vous?—Pourquoi.—Pourquoi? répondit
l'audancier, parce que j'ai besoin de savoir votre nom, et que
c'est votre nom que je demande.

MESSIEURS JANVIER, FÉVRIER, ETC.

On a vu les noms de mois portés par des hommes. M. Jan-
vier, huissier, se rencontra à Paris, en 1825, chez M. Février,
notaire, avec M. Mars, procureur du roi, qui venait de com-
mander un surtout de table à M. Avril, et qui allait répondre
à une lettre du savant abbé Mai, à Rome.

LE BON PETIT JAMBON.

Le noms singuliers ont quelquefois produit, en se réunis-
sant, des coïncidences piquantes. M. A. Jauffret raconte qu'il
s'est trouvé à un dîner de gastronomes, où les noms des qua-
tre convives, qui étaient devant lui, formaient une phrase.
C'étaient MM. Mangeon, Lebon, Petit, Jambon.

ÉNIGME.

Je suis sans corps,
J'entends sans oreilles,
Je parle sans bouche,
Et l'air seul me fait naître.

CHARADE.

C'en est fait, je suis mon premier,
Ce qui dérange un peu ma face;
Mais ma perruque, a, dit-on, de la grâce.

On me dit, hélas! pour me faire oublier
Ce qu'a de fâcheux ma disgrâce.
Faut voir mes petits chats dévorant mon dernier,
Avec les appétits d'un vorace écolier.
Voilà mon tout qui sort de sa retraite.
Juste ciel! la vilaine bête!

LOGOGRIFFE.

Qu'on lise à l'ordinaire ou qu'on lise à rebours,
Je suis toujours la même chose.
Le genre humain me doit ses jours,
Quoique de son trépas je sois aussi la cause.

UN DINDONNEAU ORPHELIN.

Le plaignant.—La bête se promenait innocemment devant
ma porte; dire qu'elle n'avait pas appuyé un peu sur la droite,
je mentirais; mais c'était pas une raison pour me la filouter.
M. le président.—C'est un dindon qu'on vous a pris?
Le plaignant.—L'animal, je ne peux pas dire que c'était un
dinde, mais c'était un dindonneau en chair et en plumes.

UNE CONVERSATION PRISSE AU VOL DANS LA RUE.

Un dominicain, le Père L..., qui, par parenthèse, est un
très bel homme, sortait de son couvent et longuait le palais
des Thermes, lorsque virent à passer deux gardes nationaux
qui, plus tard, devaient faire partie des fédérés et combattre
l'armée française.

—Tiens, dit l'un d'eux, en voyant le Père, il faut que je m'ha-
bille comme ça!
—Oui, mais pour cela, il ne faut pas être bête, répondit le
Père.
—Ramasse, mon vieux, fit le compagnon de l'insulteur, et
mets ça dans ta poche.
Vexé de cette réponse du Père: ça n'empêche pas que vous
soyez un tas de propres à rien, lui répliqua l'insulteur.

Il y a quelque temps est mort à Rotterdam un individu très-
original, le plus grand fumeur et buveur de bière qui se soit
peut-être jamais vu. Ses compatriotes et confrères l'avaient
surnommé le roi des fumeurs.
Possesseur d'une immense fortune acquise dans le commerce
des toiles, M. Van Klæès s'était fait construire, près de Rotter-
dam, un magnifique palais. Ce palais refermait une curieuse
collection que tous les étrangers de distinction de passage à
Rotterdam s'empressaient d'aller visiter.

daïses dernier modèle, où seront gravés mon nom, mes armes
et la date de ma mort.
" Tous mes parents, amis et invités à mon enterrement
voudront bien accompagner ma dépouille mortelle jusqu'au
lieu du suprême repos, en ayant soin de ne pas laisser éteindre
les pipes que mon majordome mettra à leur disposition.
" Arrivés au cimetière et le service terminé, chacun d'eux
voudra bien jeter sur mon cercueil la cendre de leur pipe.
" Les pauvres du district et des environs qui se seront con-
formés à mes dernières volontés, recevront à vie, et le jour an-
niversaire de ma mort, dix livres de tabac et un tonnelet de
bière de bonne qualité.
" Pour ce qui me concerne personnellement, ajoute le véné-
rable Van Klæès, j'entends que mon corps soit refermé dans un
cercueil en chêne, doublé intérieurement avec le bois de mes
vieilles boîtes à cigares de la Havane.
" Au fond de la bière où sera couché mon corps, enveloppé
dans un linceul de lin d'Egypte, on déposera une boîte de
tabac français dit caporal et un paquet de notre vieux tabac
hollandais.
" Je veux et j'entends qu'on place à mes côtés ma pipe bien-
aimée, la vieille du vieux, ainsi qu'une boîte d'allumettes, un
briquet à silex, quelques feuilles d'amadou. On ne sait pas ce
qui peut arriver."—observe sentencieusement Van Klæès.

A Mademoiselle Eugénie.
CE QUE J'AIME LE MIEUX.

CHANSON.

AIR: Près d'un berceau.

J'aime l'ombre d'un verdoyant bocage,
Loin des soucis, auprès d'un frais rivage.
Quand tout s'efface à la brume du soir,
Quand la lune comme dans un miroir
Contemple son éclatante figure
Dans le courant d'une onde douce et pure;
J'aime l'été, j'aime le temps des fleurs,
Avec ses joies, ses plaisirs, ses douceurs.
{ Mais ce rêve délicieux
N'est pas ce que j'aime le mieux.
J'aime l'oiseau suspendu dans l'espace,
Sur nos têtes, voltigeant avec grâce,
Paré de ses admirables couleurs;
J'aime son chant, plein d'exquises douceurs,
Et qui jette dans notre âme assombrie
Le courage et l'espoir en cette vie.
J'aime à le voir, messager de l'amour,
Saluer, le matin, l'astre du jour.
{ Mais ce rêve délicieux
N'est pas ce que j'aime le mieux.
J'aime des montagnes les silhouettes,
A l'horizon, confuses et coquettes,
Disposées là, pour le plaisir des yeux;
J'aime l'azur et la splendeur des cieux,
Lorsque brille la première étoile,
Que la terre d'un diaphane voile
Couvre son sein de roses parfumé,
Que le soleil repard son souffle embrasé.
{ Mais ce rêve délicieux
N'est pas ce que j'aime le mieux.
J'aime la douce et blanche tourterelle
Toute dévouée, insouciant d'elle.
Souriant à l'amoureux tourtereau;
J'aime son dévouement si grand, si beau,
Qui la fait demeurer près de son maître,
Hélas! beau tourtereau, je voudrais être!
Mais comme on ne peut changer le destin
D'une bonne et belle femme la main,
{ Avec l'espoir de jours heureux,
Voilà ce que j'aime le mieux.

Montréal, 7 juin 1872.

COMBIEN NOUS DEVRIONS ÊTRE RECONNAISSANTS.—Presque tous
les désordres du corps humain peuvent être distinctement re-
tracés dans l'impureté du sang. La purification de ce fluide est
le premier pas vers la santé. La médecine Indienne si univer-
sellement connue comme Grand Remède et Pillules Shoshonees,
se recommande d'elle-même à l'attention de ceux qui souffrent.
Aucune conséquence nuisible ne peut résulter de son usage.
Aucune erreur ne peut être faite en l'administrant. Dans les
cas de Scrofule, bronchites, indigestion, dyspepsie, maux du
foie et des poumons, rhumatisme, les effets les plus bienfaisants
ont été et doivent toujours être obtenus au moyen de la puis-
sance efficace de cette Médecine Indienne sur le système. Les
personnes dont la vie a été rendue à l'aisance, à la vigueur et
à une parfaite santé par le Grand Remède et Pillules Shos-
honees après l'infructueux essai de tous les remèdes pharma-
ceutiques, attestent ce fait. 3-22e

Les annonces de naissances, mariages ou décès seront publiées dans ce
journal à raison d'un écu chaque.

MARIAGE.

A Détroit, avec grande messe solennelle, le 21 mai, par le Rév. Père
T. Anciaux, curé de Ste. Anne, M. Joseph Lachapelle, ci-devant de
St. Roch, Canada, à Dlle. Marguerite Lacroix, fille adoptive de Ed.
N. Lacroix, Eor.
Les journaux de Montréal sont priés de reproduire.

MARCHE DE LA SEMAINE DERNIERE.

Table with columns: FARINE, s. d., s. d. and VOLAILLES, s. d., s. d. listing prices for various goods like flour, meat, and poultry.

\$50,000 VALANT
CONSISTANT EN
HARDES FAITES.
DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX,
MERCERIES, &c., &c., &c.
Habilllements faits à ordre, aux prix les plus réduits
et avec promptitude.
Une visite est sollicitée.
R. DEZIEL,
3-222z 131, Rue St. Joseph.

LE SOUSSIGNÉ OFFRE EN VENTE:
GLACIÈRES et SABOTIÈRES améliorées, COUVRETS
en fil de fer; aussi un assortiment de CORNICHEs et
ORNEMENTS de RIDEAUX.
L. J. A. SURVEYER,
8-23z 524 Rue Craig, Montréal.

A. BELANGER
MAGASIN DE
MEUBLES
276, Rue Notre-Dame
3-22c [MONTRÉAL.]

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE.
(Établies en 1828.)
CHARLES GARTH & CIE.
MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS.

Cuivre à l'usage des plombiers et d'ingénieurs et
ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à
cuivre et à fer, etc., etc.
Toutes sortes d'ouvrages pour Raffinerie de sucre,
distilleries, brasseries, appareils de gaz et à l'eau.
On entreprend aussi de faire chauffer les bâtiments
publics et privés, les conservatoires, les serres, etc.
par le moyen de l'appareil de la vapeur ou air chaud.
Bureau et Manufacture
No. 536 à 542, RUE CRAIG,
MONTRÉAL.
77 Rue St. Jacques.

CHARLES GARTH,
JAMES MATTISSON,
H. M. GARTH. 3-222z

AVIS est par les présentes donné, qu'applica-
tion sera faite au Parlement du Canada
durant la présente session pour donner pouvoir au
chemin de fer de Colonisation du Nord d'étendre sa
ligne, depuis Hull sur la rive Nord, de l'Ottawa, jus-
qu'à Mattawa, ou à tel autre point qui pourrait être
plus convenable pour atteindre le terminus du che-
min de fer Canadien du Pacifique.
HUGH ALLAN,
Président.
3-222z

LIVRES POUR PRIX.

BIOGRAPHIES ET PORTRAITS
PAR
L. O. DAVID.
1ÈRE SÉRIE.

Mgr. Plessis
Mgr. Bourget
M. Desaulniers
Papineau
De Salaberry
Lafontaine
Morin (A. N.)
Vallières
Papin
Chauveau

Biographie et Portrait de cha-
cun de ces hommes, publiés sé-
parément dans un livre de 40 à
50 pages, sur papier glacé, et bro-
chés.
Prix: 20 cents au détail, ou
\$2.00 la douzaine au gros.

2ÈME SÉRIE.

Ces trois biographies avec por-
traits, sont réunies dans un vo-
lume de 120 pages, avec jolie car-
tonnage en toile et en papier gau-
frés de différentes couleurs.
Mgr. Plessis
Mgr. Bourget
M. Desaulniers

Prix: 40 cents au détail ou
\$4.00 la douzaine au gros.

3ÈME SÉRIE.

Ces six biographies forment 3
volumes de 70 à 80 pages con-
tenant chacun deux biographies
avec portraits tel qu'indiqué en
marge, avec cartonnage en toile
et en papier gaufrés, de diffé-
rentes couleurs.
Papineau
De Salaberry
Lafontaine
Morin (A. N.)
Vallières
Papin

Prix: 30 cents au détail, ou
\$3.00 la douzaine au gros.
Les ordres pourront être envoyés à L. O. DAVID,
bureau de l'Opinion Publique, Montréal. 3-21 tf

LAURELLE & VARY.
FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOÛT
Pour Dames et Messieurs.
CHAUSSURES FAITES A ORDRE.
Importateurs de Chaussures Anglaises et Fran-
çaises de première qualité.
Ont constamment en mains des chaussures à se-
melle de Liège, etc., etc.
No. 303, RUE NOTRE-DAME.
3-31m

L. E. BEAUCHAMP & CIE.
89 RUE NOTRE-DAME 89
MONTRÉAL.
L'ENSEIGNE de la BOULE ROUGE, ont
A toujours en mains un grand assortiment de
marchandises sèches de goût et de fantaisie—de
plus chapeaux pour enfants, dames et messieurs,
rubans, plumes, fleurs en gros et en détail.
Un tailleur et des modistes d'expérience sont at-
tachés à l'établissement.
3-18 tf L. E. BEAUCHAMP & CIE.

MANUFACTURE CENTRALE DE MARBRE.
61—RUE ST ALEXANDRE—61
(Vis-à-vis l'Eglise Saint-Patrice.)
TANSEY & O'BRIEN,
SCULPTEURS.

MANUFACTURIERS de toutes sortes de
monuments en pierre et en marbre, devants de
cheminée, dessus de meubles, marbres pour plomb-
eurs, Autels, etc., etc. 3-14 l

J. H. WALKER,
GRAVEUR SUR BOIS,
A déménagé au
No. 97, RUE SAINT JACQUES.
Coin de la Côte de la Place
d'Armes,
Dans la bâtisse de l'Associa-
tion d'Ecosse sur la Vie. 3-21f

POUDRE ALLEMANDE,
SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ
TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 2-33z

F. X. BEAUCHAMP,
(Successeur de D. Smilie.)
BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE
PIERRES PRECIEUSES.
134—RUE ST. FRANCOIS-XAVIER—134
2-45z MONTRÉAL.

RÉFRIGÉRATEURS PATENTÉS
DE
MEILLEUR & CIE.

CES RÉFRIGÉRATEURS ont des amélio-
rations qui les rendent supérieurs à tout autre
et ont obtenu le premier prix à l'exposition l'année
dernière.

Parmi le grand assortiment de poêles de cuisine
se trouve le "Prince Arthur," adapté à tout espèce
de combustibles et qui mérite l'attention du public.
Nous avons en main une grande variété de cou-
chettes de fer battu, et attendons prochainement un
nouvel assortiment considérable.
MEILLEUR & CIE.
526 RUE CRAIG.
3-20 d

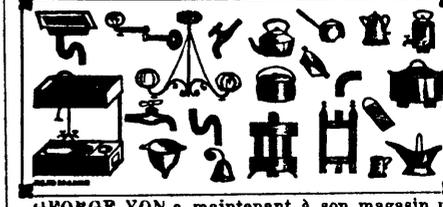
LIBRAIRIE NOUVELLE
ALPHONSE DOUTRE ET CIE.,
(Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel.)
MONTRÉAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nou-
veaux en
ROMANS, DROIT, MÉDECINE, MUSIQUE, &c.
Toutes demandes pour livres seront exécutées avec
la plus grande promptitude. 3-5m

SIROP DE GOMME D'EPINETTE
ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge
dans les maladies des Pouxons et de Gorge,
tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite
etc., sont vraiment étonnants. Dans cette prépara-
tion, toutes les excellentes propriétés de la Gomme
y sont soigneusement gardées.
Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous
les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en
détail chez le préparateur
HENRY R. GRAY
PHARMACIEN,
144 Rue St. Laurent,
MONTRÉAL.
2-24m (Établi en 1859.)

ETABLÉ EN 1854.
GEORGE YON,
Plombier et Ferblantier.
241—RUE ST. LAURENT—241
(2ème Porte de la Rue Ste. Catherine.)



GEORGE YON a maintenant à son magasin un
grand assortiment de Glacières réfrigérantes. Poêles
de cuisine avec tous les vaisseaux nécessaires
pour l'usage de la maison, théières, cafetières,
Boîtes à épices, à thé, à café et sucre. Moules à
blanc-mange, à gelée et à patés. Couteaux, Four-
chettes et Cuillères. Arrosoirs, Bains de siège,
Bains de pieds, Bains ovales de toutes les grandeurs.
Sabotiers pour crème à la glace. Toute commande
pour plombage, Bains et Water Closets, et ouvrage
en fer blanc, zinc, tôle, exécutés avec soin. 7-45x

NOUVEL ÉTABLISSEMENT
TREMPE & GAUTHIER,
19—RUE ST LAURENT—19

MM. TREMPE & GAUTHIER ci-devant
de la maison Morgan ont l'honneur
d'informer le public que le 15 avril, ils ont ouvert
au No. 19 sur la Rue St. Laurent, un magasin de
marchandises sèches, où l'on trouvera constamment
un assortiment complet de marchandises et de nou-
veautés, des meilleurs et derniers goûts.
M. Trempe ayant passé 14 ans dans la maison
Morgan offre des garanties d'homme d'affaires.
F. X. TREMPE & S. GAUTHIER.
Montréal, 8 Mai 1872. 3-20 l

NOUVEAUTÉS!! NOUVEAUTÉS!!!

C. T. BERNIER
VIENT de recevoir par le dernier vapeur
océanique, 20 caisses de marchandises de
printemps et d'été pour compléter son assortiment.
Parmi ces caisses se trouvent deux balles d'in-
diennes et deux de coton jaune endommagées qu'il
vendra à grand sacrifice pour argent comptant.
Venez à bonne heure le matin, et rappelez-vous
bien du No. 167 Rue St. Joseph, près du Carré
Chaboillez.
3-15 m C. T. BERNIER.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.
MÉDAILLE DE 1ÈRE CLASSE,
ALFRED LABARRAQUE & CIE.

QUINUM LABARRAQUE
Approuvé par l'Académie Impériale de Mé-
decine à Paris.

Le Quinum Labarraque est un vin éminemment
tonique et fébrifuge des-
tiné à remplacer toutes
les autres préparations
de quinquina.

Les vins de quinquina
ordinairement employés
en médecine se préparent
avec des écorces de quin-
quina dont la richesse en
principes actifs est ex-
trêmement variable: de
plus en raison de leur
mode de préparation, ces
vins ne contiennent que
des traces de principes
actifs.

Le Quinum Labarraque
approuvé par l'Académie
de médecine, constitue
au contraire, un médica-
ment de composition dé-
terminée, riche en prin-
cipes actifs, sur lequel les
médecins et les malades
peuvent toujours com-
pter.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:
DEVINS & BOLTON.—FABRE &
GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT.
Liquor Concentrée et Titree.

M. Guyot est parvenu
à enlever au goudron son
âcreté et son amertume
insupportables et à le
rendre très soluble. Met-
tant à profit cette heu-
reuse découverte, il pré-
pare une liqueur concen-
trée de goudron, qui, sous
un petit volume, contient
une grande proportion de
principes actifs.

Le Goudron de Guyot a
donc tous les avantages
de l'eau de goudron ordi-
naire, sans en avoir les
inconvenients. Il suffit
d'en verser une cuillerée
à café dans un verre d'eau

pour obtenir à l'instant
un verre d'excellente eau
de goudron sans goût dés-
agréable. Chacun peut
ainsi préparer soi-même
son eau de goudron au
moment du besoin, ce qui
offre économie de temps,
facilité de transport et
éviter le manieement si
désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot
remplace avec avantage
bien des tisanes plus ou
moins inertes, dans les
cas de rhumes, bronchi-
tes, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus
grand succès dans les maladies suivantes:
EN BOISSON:— Une cuillerée à café pour
un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche
par bouteille:

BRONCHITES
CATARRE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE.

EN LOTIONS:— Liqueur pure ou étendue
d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU
DERMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU.

EN INJECTIONS:— Une partie de liqueur et
quatre d'eau.—Efficacité toute spéciale.

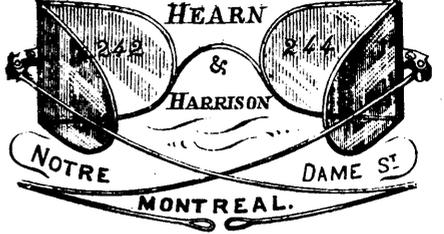
ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRE DE LA VESSIE.

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un
véritable succès dans les principaux hôpitaux de
France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu
que, par les temps chauds, il constitue la boisson la
plus hygiénique, et surtout pendant les temps
d'épidémie.—Une instruction accompagne chaque
flacon.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.
AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:
DEVINS & BOLTON.—FABRE &
GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec.

CHARBON DE BELLOC.
Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine
le 27 Décembre, 1849.
C'est surtout à ses propriétés éminemment absor-
bantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande effi-
cacité. Il est spécialement recommandé contre les
affections suivantes:
CASTRALGIES
DYSPEPSIE
PYROSIS
AIGREURS
DIGESTIONS DIFFICILES
GRAMPE D'ESTOMAC
CONSTIPATION
COLIQUES
DIARRHÉE
DYSSENTERIE
CHOLÉRIQUE.

MODE D'EMPLOI.—Le Charbon de Belloc se prend
avant ou après chaque repas, sous forme de POUDES
ou sous forme de PASTILLES. Le plus souvent, le
bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une
instruction détaillée accompagne chaque flacon de
poudre et chaque boîte de pastilles.
PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.
PRIX DE LA BOITE: 1 FRANCO 50.
AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:
DEVINS & BOLTON.—FABRE &
GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec
3-14 m



3-201



ATELIERS DE FERBLANTIERS ET
PLOMBIERS.—Enseigne de la grosse Café-
tière rouge, 98 Rue St. Laurent.
T. St. George continuera à prendre des commandes
pour pose de tuyaux à gaz et à l'eau, pour
ouvertures en ferblanc, tôle et ardoise; pour ou-
vrages à la campagne, aux églises, couvents, collèges
et maisons particulières. Fournisse à air chaud
posées d'après le système le plus connu. On trouvera
chez le soussigné des réfrigérateurs améliorés.
T. St. GEORGE,
98, RUE ST. LAURENT.
2-24z

O. DESMARAIS,
PHOTOGRAPHE.
Coin des rues Craig et St. Laurent,
MONTRÉAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs.
Photographies encadrées à bon marché. 3-20z

DÉPARTEMENT DES DOUANES.
Ottawa, 3 Mai 1872.
L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS
AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11
pour cent.
R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

"L'Opinion Publique"
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Publié tous les Jedis à Montréal, Canada,

Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.
ABONNEMENT.....\$8.00 par année
Aux États-Unis..... 3.50
Par numéro..... 7 Centimes
Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le
Bureau de Poste au risque des propriétaires du jour-
nal.
ANNONCES.....10 Centimes la ligne pour cha-
que insertion.
Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront
considérés comme abonnés.
On ne recevra pas d'abonnements pour moins de
six mois.
Tout semestre commencé se paie en entier.
Pour discontinuer son abonnement il faut en don-
ner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau
de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes.
L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas auto-
risés à recevoir de désabonnements.
Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en
donner avis huit jours d'avance.
Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis
de porter plainte immédiatement à l'administration

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!
Les frais de poste sur les Publications hebdoma-
daires ne sont que de 5 centimes par trois mois, payables
d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque
d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 5
centimes qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous,
ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction,
devront être adressés à l'Opinion Publique au aux
Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal.
Toute lettre d'affaires devra être adressée à George
E. Desbarats, seul chargé de l'administration du
journal.

"The Canadian Illustrated News"
Journal Hebdomadaire
De Chronique, Littérature, Science et Art, Agri-
culture et Mécanique, Modes et Amusements,
Publié tous les Samedis à Montréal, Canada,
Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an.
PAR NUMÉRO..... 10 Centimes.

CLUBS.
Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra
\$20, aura droit à six copies pour l'année.
Les abonnés de Montréal recevront leur journal à
domicile.
Port: 5 centimes par trois mois, payables d'avance
par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs.
Les remises d'argent par un mandat de Poste ou
par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Édi-
teur.
On recevra des annonces, en petit nombre, au taux
de 15 centimes la ligne, payable d'avance.
AGENCE GÉNÉRALE:
1—COTE DE LA PLACE D'ARMES—1
BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS:
319—RUE ST. ANTOINE—319

LEGGO & Cie.,
LEGGOTYPISTES,
ELECTROTYPISTES,
STEREOTYPISTES,
GRAVEURS,
CHROMO ET
PHOTO-LITHOGRAPHES,
PHOTOGRAPHES ET
IMPRIMEURS.

Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes } MONTRÉAL.
Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. }
On exécute dans un style vraiment supérieur, les
Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes
d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes
descriptions, à des prix très modiques.
Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de
la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal,
Canada.